

CONSEIL DU HCERES

Séance du lundi 12 juin 2017

Président : Michel Cosnard.

Membres présents : Constantina Bacalexi, Thierry Bédouin, Yves Le Bissonnais, Michel Bozdemir, Gilberte Chambaud, Fabienne Comte, Caty Duykaerts, Loris Gaudin, Michel Grégoire, Danièle Grosheny, Jacques Groperrin, Jean-Marc Heintz, Hélène Kirchner, Rafael Llavori, Valérie Mazza, Rémy Mosseri, Jean-Michel Plane, Pascale Saint-Cyr.

Membres excusés : Sébastian Amigorena, Gérard Berry, Claude Bertrand, Christine Boeglin, Claire Bonithon-Kopp, Fiona Crozier, Sandrine Doucet, Anne Fraquet, Eliane Kotler, Laurent Malier.

Invité : Pierre Corvol

Invités permanents : Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glaudes, Jacques Mairesse, François Pernot, Michel Robert, Frédérique Sachwald, Thierry Bédouin, Annie Vinter.

ORDRE DU JOUR

13 heures 30 : Début de la séance du Conseil

1. Compte rendu de la séance Collège du 20 mars 2017 (délibération)
2. Points d'information
3. Evaluation externe du Hcéres
4. Présentation du budget 2017 du Hcéres
5. Rapport d'activité 2016 (délibération)
6. Compte rendu des travaux de la Commission d'accréditation des établissements à l'international

Fin des travaux à 17 heures 30

SOMMAIRE

I.	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE DU 20 MARS 2017	3
II.	POINTS D'INFORMATION.....	5
	RÉNOVATION DE L'IDENTITÉ VISUELLE DU HCERES.....	5
	DÉMISSION DE DEUX MEMBRES DU COLLÈGE.....	7
	RÉVOCATION DE MADAME ANNE FRAQUET	7
	CHANGEMENT DE DÉNOMINATION POUR LES DÉLÉGUÉS SCIENTIFIQUES	8
	LANCEMENT DE LA VAGUE E	8
III.	EVALUATION EXTERNE DU HCERES	11
	SUIVI APPORTÉ AUX ÉVALUATIONS	11
	L'ORGANISATION DES ÉVALUATIONS ET ACCRÉDITATIONS RÉALISÉES À L'ÉTRANGER.....	12
	LES ACTIONS.....	12
	L'IMPLICATION DES ÉTUDIANTS DANS LES COMITÉS DU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DES FORMATIONS ET LA PUBLICATION DE LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES EXPERTS	13
	LA PUBLICATION DE LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES EXPERTS	13
	RÉVISION ET AJUSTEMENT DES RÉFÉRENTIELS SOUS L'ANGLE CRITÈRES D'ÉVALUATION	16
	D'AUTRES ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES.....	16
IV.	PRÉSENTATION DU BUDGET 2017 DU HCERES.....	17
V.	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 (DÉLIBÉRATION)	26
VI.	COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ACCRÉDITATION DES ÉTABLISSEMENTS À L'INTERNATIONAL	32

La séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel COSNARD, Président du HCERES.

Michel COSNARD, président :

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place. Nous allons commencer la réunion du collège. Avant de rentrer dans le vif du sujet, permettez-moi tout d'abord de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue à cette réunion du collège. J'ai le plaisir particulier d'accueillir deux nouvelles personnes : un membre du collège, Loris Gaudin, qui sera l'un des deux représentants étudiants. Je lui passe la parole pour une minute. Il faut appuyer sur le bouton car tout est enregistré.

Loris GAUDIN :

Bonjour à tous. Je m'appelle Loris Gaudin. Je suis étudiant en deuxième année de Master management public à Créteil, en spécialisation développement et management des universités. Actuellement, je n'exerce plus que le mandat au collège du HCERES, ce qui est une très bonne chose. Précédemment, j'étais élu CNOUS pour la FAGE, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires, et j'étais vice-président de la FAGE en charge des affaires internationales.

Michel COSNARD, président :

Soyez le bienvenu et merci de votre présence. J'ai aussi plaisir à vous présenter Thierry Bédouin qui est le nouveau DSI du HCERES.

Thierry BEDOUIN :

Bonjour. Je suis Thierry Bédouin. Après une longue carrière dans les universités, à la fois Rennes I puis Paris I, ainsi qu'une carrière d'expertise auprès du ministère et de la CPE, j'ai décidé de mettre mon expérience au profit du HCERES pour essayer de consolider le système d'information et de développer cet aspect des choses. Je vais consacrer un peu de temps à cette tâche.

Michel COSNARD, président :

Merci Thierry. Sois le bienvenu au HCERES. Comme vous le savez, la dernière fois, nous avons accueilli un autre membre du conseil qui ne pourra pas être là aujourd'hui : notre collègue anglaise. Pour commencer gentiment, je vais vous projeter un film.

[Vidéo « Conflit d'intérêts »]

Michel COSNARD, président :

Cette vidéo a pour objectif d'être utilisée pour la formation des experts, des conseillers scientifiques. Vous l'avez bien compris. Je souhaitais vous la présenter. Elle sera bien entendu disponible sur le site Web du HCERES, et fera partie d'un ensemble de vidéos qui permettront d'outiller les experts avec des outils qui leur permettront de rendre au mieux leur mission. Cette question du conflit d'intérêts est importante, vous l'avez noté. Elle est parfois traitée un peu rapidement. Nous avons l'impression que nous n'avons pas de conflits d'intérêts, mais le problème est que notre mémoire n'est pas toujours très complète et fiable. Il est vraiment très important, lorsque nous faisons appel à des experts, que cette question soit traitée de la meilleure façon possible. Bienvenue à Monsieur GROSPERRIN et à Rémy MOSSERI. C'est un point qui n'était pas à l'ordre du jour, mais que je souhaitais vous faire partager.

I. Compte rendu de la séance du collège du 20 mars 2017

Michel COSNARD, président :

Sans plus tarder, rentrons dans l'ordre du jour, et en particulier le compte rendu de la séance du collège du 20 mars 2017. Ce compte rendu vous a été adressé. Un certain nombre d'entre vous nous a déjà fait des remarques pour des modifications. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Michel BOZDEMIR :

Si cela n'a pas été signalé, je vois une confusion de nom à la page 18. Sous mon nom apparaît une longue intervention qui n'est pas à mon habitude. C'est certainement le directeur du département. Il faut donc changer de nom.

Michel COSNARD, président :

Ce serait plutôt Jean-Marc. Jean-Marc, pourrais-tu regarder page 18 ? Ou Michel ? Oui. C'est Michel ROBERT.

Michel BOZDEMIR :

À la fin de son intervention, vous dites : « Merci, Michel ». C'est donc lui.

Michel COSNARD, président :

C'est bien Michel ROBERT.

Un intervenant 0.10.20 :

De la même manière, on m'a attribué des propos, et je pense que c'est Jean-Marc Geib qui est intervenu. Je me suis dit que j'avais fait une très belle intervention, mais ce n'était pas le cas. À la page 17.

Michel COSNARD, président :

Je vais tout de suite passer la parole à Frédérique SACHWALD qui fera un compte rendu du conseil d'orientation scientifique de l'OST en remplacement de Jacques Mairesse qui est excusé et qui n'a pas pu se libérer pour cette réunion. Je passe tout de suite la parole à Frédérique.

Frédérique SACHWALD :

Merci. Notre dernier conseil d'orientation scientifique a eu lieu le 22 mai et nous avons présenté trois thèmes de notre programme de travail. Premièrement, le premier rapport d'indicateurs pour les coordinations territoriales dans le cadre de l'évaluation intégrée a été présenté. Nous l'avons déjà évoqué en tant que projet au précédent collège, à la précédente réunion. Là, nous avons le premier rapport - non plus le pilote que j'ai évoqué la dernière fois, mais le rapport - qui porte sur PSL, qui a été présenté au COS et discuté. L'un des points qui a été relevé par les membres du COS, c'est que dans le cas notamment de l'île de France et de la D, il y a beaucoup de recouvrement entre les coordinations territoriales. Il y a des façons de prendre cela en compte lorsque l'on calcule des indicateurs. En l'occurrence, le choix a été de calculer les indicateurs dans ce que l'on appelle des comptes de présence. C'est-à-dire que lorsqu'il y a une publication pour PSL, on compte un. Mais à l'issue de la discussion, nous avons proposé deux choses : la première, déjà mise en œuvre, est d'avoir un paragraphe qui précise ce point et de renforcer l'explication que l'on donne dans la partie méthodologie. Et le deuxième point qui sera mis en œuvre est de réaliser un rapport de synthèse au niveau régional permettant de tenir compte de cela. Mais l'option qui a été prise est, pour chacune des coordinations, de présenter son profil scientifique, ses indicateurs de spécialisation, etc., en tenant compte de sa participation à chacune des publications repérées pour cette coordination territoriale. C'était le premier sujet.

En ce qui concerne le deuxième sujet, nous préparons un rapport de positionnement scientifique de la France pour cet automne. Dans ce cadre-là, nous regardons des choses à des niveaux très agrégés, y compris beaucoup de comparaisons internationales en ce qui concerne la France. Mais nous faisons également des éclairages sur certaines disciplines, et notamment la discipline mathématique. Ce qui a été présenté au COS, ce sont nos premiers résultats concernant les mathématiques, et nous avons eu une discussion avec le COS. L'une des choses que nous explorons dans cette analyse des mathématiques, c'est la question de savoir s'il y aurait, dans le cas de la France, une distribution particulière des publications. La distribution des publications est toujours très asymétrique en termes d'impact, mais la question est de savoir si cela le serait peut-être davantage dans le cas de la France que dans le cas d'autres pays. Ce que nous avons fait pour cela, pour l'instant, c'est de regarder les médailles Fields et donc de comparer le positionnement de la France si nous nous concentrons sur les médailles Fields ou si nous sommes sur l'ensemble. L'une des suggestions du COS est d'élargir à d'autres prix, notamment au prix Abel, puisque les médailles Fields, c'est avant 40 ans, alors que le prix Abel peut prendre en compte une carrière plus longue. Nous allons donc faire cela. Cela ne rajoute pas énormément de points, mais nous allons le faire. Ainsi qu'une analyse approfondie des co-publications. Voilà pour le point mathématique.

La troisième présentation portait sur le projet de comparaison de corpus en cours à l'OST. À ce stade, cette présentation s'est concentrée sur la comparaison entre Web of Science et Scopus. Mais le projet est encore en cours, le COS a donc fait quelques suggestions d'explorer certaines thématiques plus précises. Voilà ce que je peux dire sur le COS.

Rémy MOSSERI :

En ce qui concerne l'étude sur les mathématiciens, il pourrait être intéressant de mesurer le taux de publications pluridisciplinaires entre mathématiciens et autres disciplines, car cela fait plusieurs années que nos collègues mathématiciens défendent l'idée qu'ils sont utiles à l'ensemble des sciences. Voir comment cela se passe en termes de publications communes pourrait être instructif.

Frédérique SACHWALD:

Oui. Nous pouvons regarder cela. Simplement, peut-être une précision : si nous prenons la nomenclature du Web of Science, il y a la discipline mathématiques. Ensuite, il y a des catégories spécifiques. La discipline mathématiques en compte quatre dans le Web of Science. Dans Scopus, elle en compte plus. Mais dans celles du Web of Science, il y a les mathématiques fondamentales. Ensuite, nous avons les mathématiques appliquées. Il y a aussi une catégorie statistiques et probabilités. Et il y a les mathématiques dans le cadre d'applications interdisciplinaires. Effectivement, nous pouvons regarder cette question. Mais je pense qu'il y a déjà à regarder plus précisément les revues qui se trouvent dans cette catégorie-là. Mais je note cette suggestion. Merci.

Michel COSNARD, président :

Y a-t-il d'autres questions ?

Pascale SAINT-CYR :

Pourrait-on nous rappeler si nous avons accès à ces rapports au COS ?

Frédérique SACHWALD :

Vous voulez dire les présentations ?

Pascale SAINT-CYR :

Oui. Voilà.

Michel COSNARD, président :

En ce qui concerne les rapports : le rapport sur le positionnement de la France et le zoom sur les mathématiques seront diffusés sur le site Web. En ce qui concerne les autres rapports sur les coordinations territoriales, vous savez que cela a été présenté lors du précédent collège. Ces rapports sont faits en lien avec les quatre communes parisiennes, pour ce qui est de la vague D, et seront transmis aux instances dirigeantes des quatre communes en amont de leur rapport d'autoévaluation. C'est une information partagée qui permet d'enrichir le rapport d'autoévaluation de chacune des communes. Bien entendu, ces rapports seront ensuite transmis au comité d'experts. Pour le moment, nous n'envisageons pas de les publier en tant que tels. Si des membres du collège souhaitent avoir publication de ces documents, je suis prêt à le faire, mais avec un engagement de non-divulgateur, et en particulier du plus grand respect déontologique, parce qu'il y a des membres parisiens. Certains d'entre vous sont des chercheurs ou des enseignants-chercheurs de certains établissements parisiens. Il convient donc de faire très attention à l'utilisation de ces rapports. Les documents du COS restent pour le moment réservés au COS. Éventuellement, je suis prêt à ce que nous en discutons avec le COS. Mais pour l'instant, j'ai souhaité que les documents de travaux intermédiaires soient réservés aux COS et que vous ayez accès aux documents finaux avec cette distinction que nous mettons sur les documents publics et les documents dans le cadre de l'évaluation. Y a-t-il d'autres questions ? Merci Frédérique. Frédérique sera obligée de s'absenter dans quelques instants.

| II. Points d'information |

Rénovation de l'identité visuelle du HCERES

Michel COSNARD, président :

J'en reviens maintenant à un dossier sur lequel nous avons discuté lors de plusieurs réunions, et pour lequel nous arrivons à la fin du processus : la rénovation de l'identité visuelle du HCERES. Je vous avais déjà parlé des questions de nom, de charte de présentation. Et là, nous abordons la question de charte graphique. Le dernier point que je souhaite faire est la présentation du nouveau logo. Le logo que nous avons jusqu'à aujourd'hui, c'était celui-

ci. En termes de communication, il n'est pas très « folichon ». Je ne sais pas comment le dire de manière positive. C'est un peu « tristounet ». Nous y avons travaillé avec un cabinet de conseil avec lequel nous avons eu beaucoup d'interactions, et nous avons opté pour celui-ci. À la fois, introduction d'un graphisme d'arbre, de couleurs. Je suis très mauvais en couleurs. Je m'en excuse. Du rose tyrien ainsi que du violet, ce sont les couleurs qui ont été choisies. L'arbre est une création, nous en avons donc la propriété. Nous avons surmonté cet arbre des deux baselines évaluation et qualité - les « targeting quality » en français. Pour ce qui est du choix effectué, vous voyez un disque qui s'apparente à un sceau, avec la possibilité de l'utiliser sous la forme d'un sceau et la possibilité de le mettre en rotation. Une utilisation assez large de ce logo. J'ai quelque part un brief que j'ai tout simplement égaré. Si vous avez des questions, je suis capable de répondre de la part de la créatrice qui a beaucoup plus de poésie que moi. L'idée est donc d'utiliser ces deux logos. Vous voyez aussi que nous avons marqué HCERES dans la façon à la fois de le prononcer et de l'écrire. Une question s'est posée sur « faut-il un accent en anglais ou pas ? » Nous avons maintenu l'accent pour la « french touch », la touche francophone, en gardant le « é » pour HCERES. L'intérêt de ce logo est qu'il peut se décliner. Tout à l'heure, nous allons parler du rapport d'activité. Voilà la première de couverture du rapport. Vous voyez que nous reprenons en partie l'arbre. Si vous ouvrez le rapport à l'inverse de ce que nous faisons habituellement, en regardant la couverture, vous verrez que l'arbre sera complètement décliné. Possibilité également d'utiliser le logo en blanc sur d'autres fonds.

Aujourd'hui, c'est la journée de lancement de ce logo et de cette identité visuelle. À partir du 12 juin, nous ne communiquerons que de cette manière, avec ce logo, cette déclinaison, ces couleurs et cette identité de marque. Nous reviendrons tout à l'heure sur le rapport d'activité puisque je vous ferai voter à ce sujet. Sachez que c'est le premier document qui paraîtra avec ce nouveau logo. Bien entendu, nous déclinerons toute la papeterie. Je vous ferai donc part du courrier de lancement de la vague E, la vague de la couronne parisienne plus Lille. Je pense que le terme est « Hauts-de-France ». Et le courrier qui sera adressé aux établissements de cette vague se fera avec la nouvelle déclinaison et la nouvelle papeterie. L'idée est d'avoir quelque chose d'assez sobre mais rappelant le logo. Et bien entendu, explicitant, au bas de la page, le nom du HCERES qui reste et demeure au conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Déclinaison également sur les cartes de visite. Nous ne ferons qu'un seul côté de la carte, le second rappelant les couleurs et l'arbre, symbole du HCERES. Cet arbre nous paraît tellement porteur que nous pouvons également le découper et avoir des effets artistiques dessus. Voilà d'autres exemples. Aucun de ces rapports n'existe, rassurez-vous. Ce sont des essais de couverture. Donc un large spectre d'utilisation du logo, avec la possibilité de l'utiliser un peu en rotation afin de donner un côté plus artistique. Ce sont des exemples de couvertures imaginés lors des recherches graphiques sur le logo. Peut-être qu'aucune d'entre elles ne sera utilisée, mais cela montre une grande possibilité de créations et de variétés. Voilà ce que je souhaitais vous montrer. Nous avons conclu cette phase qui a duré presque un an depuis l'élaboration du discours de marque du HCERES jusqu'à l'adoption du logo, les nouvelles couleurs et les documents. Nous allons continuer encore un peu en mettant au point et à disposition de l'ensemble des membres du HCERES et du collège une espèce de vade-mecum d'utilisation du logo, des couleurs et du sigle HCERES. Je passe beaucoup de temps à expliquer que ce n'est pas « l'HCERES », mais « le HCERES ». Nous allons donc « au HCERES » et non « à l'HCERES ». Nous parlons des rapports « du HCERES » et non pas « de l'HCERES ». C'est ce genre d'informations que je vous ferai passer, avec bien entendu beaucoup de droit à l'erreur, moi le premier. Des questions ou commentaires ?

Gilberte CHAMBAUD :

Je dois vous féliciter parce que je trouve que le choix de couleurs est audacieux et rend très bien. C'est un mariage des couleurs que nous n'attendions pas, mais qui rend vraiment très bien. La question que je me pose, c'est pourquoi un arbre ? Qu'est-ce qui vous a amené à mettre un arbre ? Parce que l'arbre est une création, et que là, c'est une évaluation.

Michel COSNARD, président :

Accrochez-vous, cela va décoller. Le point de vue de la créatrice : « Piste créative retenue : culture et humanisme, les origines. Accord de couleurs dynamiques et originales. Bleu-violet, couleur d'encre, qui renforce l'idée du tampon déjà évoquée par la forme générale du logo, avec sa typologie disposée autour du symbole de l'arbre, lui-même magnifié par la couleur rose tyrien. L'ensemble se présente comme un sceau, un label qui garantit la qualité des documents sur lesquels il est apposé, et qui de ce fait pourra s'utiliser incliné comme un coup de tampon en édition. L'arbre est stylisé pour évoquer force et puissance. Son organisation complexe et simplifiée par la symétrie de ses branches et la précision de ses tracés. Sa forme ronde et positive symbolise la progression et l'épanouissement. Nous pouvons aussi y distinguer une silhouette humaine, bras levés vers la cime. Signe classique

aux traités actuels, l'arbre, symbole universel et positif de croissance et de connaissance, peut s'utiliser seul en habillage éditorial. »

J'espère que cela répond à ta question. Nous avons eu de longues heures d'échanges avec la créatrice qui est une personne absolument remarquable. Je ne peux que m'incliner devant un tel talent. Nous avons beaucoup discuté. Elle nous a fait énormément parler. C'est elle qui est arrivée avec cette idée de l'arbre. Elle nous a amené une ribambelle d'arbres depuis les origines de la civilisation humaine jusqu'à maintenant. Nous avons choisi l'arbre parmi différentes sortes. Il y avait des déclinaisons. Nous avons aussi essayé de savoir si nous devions lui mettre des racines ou pas. Finalement, nous sommes arrivés là-dessus. Il y a un peu d'arbitraire à la fin. L'arbre est l'idée à la fois de la solidité et de la connaissance. Après, je ne ferai pas autant de lyrisme que le texte, mais nous avons condensé. Je vous laisse en profiter un tout petit instant. N'hésitez pas à l'utiliser.

Démission de deux membres du collège

Michel COSNARD, président :

Je souhaite à présent vous faire part de la démission de deux membres du collège. Premièrement Madame Sandrine Doucet, députée de la Gironde première circonscription. Madame Doucet ne s'est pas présentée aux élections de l'Assemblée nationale et ne remplit donc plus les conditions pour être membre du collège. Elle m'a envoyé un petit mot, et je pense que je peux vous le lire en toute confiance : « Monsieur le président, Cher Michel COSNARD. Je me permets de vous dire tout le plaisir d'avoir participé au HCERES et travaillé sous votre présidence, au-delà du renouvellement induit par les élections, j'ai dû renoncer pour raisons de santé à briguer un nouveau mandat. Je vous assure de toute ma reconnaissance en tant que députée impliquée dans la loi ESR pour tout le travail que vous avez conduit afin de respecter l'esprit de la loi et donner à l'évaluation la confiance des acteurs. Vous avez aussi su faire du Haut conseil un outil de rayonnement diplomatique et scientifique. J'adresse aussi toute ma reconnaissance à vos collaborateurs. Recevez, Monsieur le président, mes très sincères salutations et mes sentiments les meilleurs. » Bien entendu, lorsqu'elle dit « vous », c'est l'ensemble du collège et des collaborateurs du HCERES. Il ne s'agit pas de Michel COSNARD. C'est donc en votre nom que je reçois ce message. Dès demain, nous écrivons au ministère pour le remplacement de Sandrine Doucet.

J'ai aussi reçu un message beaucoup plus restreint de Laurent Maillet qui est extrêmement pris par de nouvelles fonctions au sein de l'entreprise SUS et qui ne peut pas se rendre à nos réunions parce qu'il a un Comex le lundi après-midi qui lui interdit de participer à nos travaux. Il a donc demandé à être déchargé de cette mission. Là encore, nous nous adresserons auprès du ministère pour le remplacement de ce membre nommé. Vous savez que Madame Doucet l'était au titre de représentant du Parlement. Nous avons Monsieur GROSERRIN pour le Sénat et Madame Doucet pour l'Assemblée nationale. Monsieur Maillet faisait partie des neuf personnalités proposées par le ministre en charge l'enseignement supérieur et de la recherche.

Révocation de Madame Anne Fraquet

Michel COSNARD, président :

Point un peu plus délicat : nous n'arrivons plus à établir le moindre contact avec Madame Anne FRAQUET, membre du collège au titre des représentants étudiants. Je crois qu'Anne FRAQUET était membre du bureau de l'UNEF. J'ai écrit à Madame FRAQUET, nous avons essayé de lui téléphoner une demi-douzaine de fois, et nous n'arrivons pas à avoir de contacts directs avec elle. Elle ne répond pas à nos messages. Je vais donc demander qu'elle soit révoquée du collège. Bien entendu, il n'y a que le ministère qui puisse le faire, car je n'arrive pas à avoir soit une manifestation d'intérêt d'avoir participé à nos travaux, soit une lettre de démission. Ce matin, nous avons une réunion de la Commission d'accréditation à l'international - Je vous en parlerai, c'est le dernier point à l'ordre du jour. Cependant, j'aimerais traiter tout de suite ce point car nous parlons des nominations. Madame FRAQUET faisait partie de cette commission dans laquelle il y a Hélène Kirchner, Éliane KOTLER, Raphael LLAVORI qui est ici, et Madame FRAQUET. Plus deux membres extérieurs : Jacques COMBY, le président de Lyon III qui préside aussi la commission internationale de la CPU, et Pierre van de WEGHE, président du réseau des vice-présidents VPRI des universités. Madame FRAQUET n'a participé à aucune réunion de cette commission. Je vous propose donc qu'elle ne soit plus membre de cette commission et que nous demandions - s'il l'accepte - à Loris Gaudin d'être le membre étudiant de cette commission. Loris, acceptez-vous d'y participer ?

Loris GAUDIN :

Avec plaisir.

Michel COSNARD, président :

Merci. Nous en avons déjà discuté, rassurez-vous. Merci de votre intérêt pour les travaux.

Changement de dénomination pour les délégués scientifiques

Michel COSNARD, président :

Vous savez que jusqu'à il y a quelques semaines, les personnalités scientifiques qui travaillent au HCERES étaient appelées des « délégués scientifiques ». C'est une dénomination qui remonte à la création de l'AERS, et peut-être même avant, au ministère. Cette notion de délégué s'expliquait par le fait que les enseignants-chercheurs qui travaillent à temps partiel au HCERES étaient mis dans une position particulière qui n'existe que pour les enseignants-chercheurs qui ont position de délégation. Cette dénomination était inappropriée pour les délégués scientifiques issus des organismes de recherche, du CNRS, du CEA, de l'INRA, de l'INSERM, etc. Et elle était également inappropriée pour les délégués scientifiques retraités. Nous avons pensé que cette dénomination était plutôt de nature à compliquer et était peu transparente. Nous avons donc décidé de changer ce nom de « délégué scientifique » en « conseiller scientifique », puisque c'est bien le rôle qu'ils jouent. À partir de maintenant, nous utiliserons la dénomination de « conseiller scientifique ».

Il y aura ultérieurement, lors de la prochaine réunion du collège, une présentation de l'évolution du département d'évaluation de la recherche. Vous verrez que dans le groupe des conseillers scientifiques, nous avons listé des responsabilités différentes selon l'implication des conseillers scientifiques dans la marche des départements. S'il n'y a pas de questions, je continue.

Lancement de la vague E

Michel COSNARD, président :

Sur table, vous devez avoir la lettre datée d'aujourd'hui qui sera adressée à l'ensemble des présidents ou présidentes, directeurs ou directrices des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que d'organismes de recherche pour le lancement de la vague E. Comme je vous l'ai dit, la vague E regroupe des établissements du nord de la France. Vous savez que suite au changement de régions, les régions Picardie et Nord - Pas-de-Calais ont été rattachées pour former la région Hauts-de-France. La Picardie se trouvait dans la vague C. Là, nous parlons de la vague E. Nous n'avons pas souhaité que les établissements de Picardie subissent une deuxième évaluation à deux ans d'écart. Seuls les établissements de l'ancienne région Nord - Pas-de-Calais sont donc évalués dans le cadre de la vague E. Nous reverrons les établissements Picards dans cinq ans, avec peut-être, s'ils le souhaitent, l'analyse de leur parcours à mi-parcours. Le deuxième ensemble d'établissements se situe aux alentours de la commune Paris-Est : l'université Paris-Est, l'université Créteil Val-de-Marne, l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, plus les écoles qui sont autour de Marne-la-Vallée. Le troisième groupe d'établissements est Paris Saclay avec l'université Paris Saclay, l'université de Versailles Saint-Quentin, l'université d'Évry Val-de-Saône et l'université Paris Sud, ainsi que les écoles présentent sur le plateau de Saclay au sens large. Ensuite, tout ce qui concerne l'université Paris Seine avec l'université de Cergy-Pontoise plus un certain nombre d'écoles. Et enfin, l'université Paris Lumières et l'université Paris Nanterre, Paris VIII Vincennes Saint-Denis ainsi que deux écoles. Ce sont les quatre regroupements de la couronne parisienne plus Lille qui constituent la vague E. Je ne vais pas vous détailler la lettre. Je vous laisse en prendre connaissance. C'est la lettre qui lance les manœuvres d'évaluation. Vous savez que la première question posée aux établissements est la question du choix de l'évaluateur. Cette lettre a aussi pour mission de demander à chacun de ces établissements, pour les établissements, pour les formations et pour les unités de recherche, quel est leur choix en ce qui concerne l'instance d'évaluation.

Gilberte CHAMBAUD :

J'ai parcouru cette lettre, et je n'y vois pas apparaître la notion de champ de recherche qui avait été évoqué et qui semble avoir disparu.

Michel COSNARD, président :

C'est une très bonne remarque. Comme vous le saviez, nous avons mis en place l'idée d'évaluation des champs de recherche pour la vague D. Force est de constater qu'aucune des coordinations territoriales de la vague D... Je vais un peu vite en disant cela, peut-être que je bémoliserai un peu ce que je vais vous dire... Nous avons mis en place des champs de recherche, et nous n'avons pas pu rentrer dans un dispositif d'évaluation des champs de recherche. En soi, l'objectif n'était pas d'évaluer davantage le champ de recherche, mais d'essayer de comprendre comment une granularité intermédiaire entre la stratégie, la gouvernance et les unités de base, les unités de recherche, pouvait être appréhendée. Nous n'y sommes pas arrivés. Cela ne correspond pas pour l'instant, au moins pour les établissements parisiens, à semble-t-il un échelon pertinent. De discussions avec les coordinations territoriales de la vague E, nous sommes dans une analyse assez semblable. Nous avons donc décidé de remplacer la notion d'évaluation des champs de recherche par une notion d'évaluation de la mise en œuvre de la politique de recherche qui permettra de donner la liaison avec la stratégie et la gouvernance des établissements ou de la coordination territoriale, et la mise en œuvre de cette stratégie et de cette gouvernance à travers une politique de recherche du site. Voilà ce que nous proposons aux établissements dans le cadre de cette lettre. Pierre, si tu veux rajouter quelque chose...

Pierre GLAUDES :

Je souhaiterais donner une précision pour lever toute ambiguïté, parce que Michel a fait une présentation générale du dispositif, mais ce dispositif se décline en deux volets : un volet qui concerne le département d'évaluation des coordinations territoriales et qui consiste à évaluer, dans le cadre de l'évaluation des stratégies de la coordination territoriale et de la qualité des processus qu'elle met en œuvre dans ce cadre-là, sa stratégie recherche. Cette stratégie recherche est évaluée par le département des coordinations territoriales. Par ailleurs, le dispositif champ de recherche qui a été perçu comme trop prescriptif par un certain nombre d'acteurs et ne correspondant pas encore - si jamais d'ailleurs cette formule doit s'imposer - à l'état de structuration des coordinations territoriales. Il nous a donc paru plus pertinent de mettre en place une évaluation du dispositif recherche tel qu'il existe sur les sites et qui peut prendre, dans certains cas, la forme de pôles, de départements, d'instituts, de champs de recherche, c'est-à-dire la formule que nous avons prévue. Mais qui, dans d'autres cas, peut envisager d'autres scénarios. Et c'est justement pour avoir une formule plus souple, plus adaptable et aussi plus synthétique, parce que l'évaluation des champs de recherche était un autre aspect de la question, mais nous conduisait dangereusement à accroître la charge des évaluations de la recherche par le cumul de l'évaluation des champs et de l'évaluation des unités. C'est pour toutes ces raisons que nous avons choisi de mettre en place un dispositif plus synthétique qui consiste, en discussion avec les partenaires d'un site, à aller vers l'évaluation du dispositif recherche mis en œuvre dans chaque coordination territoriale.

Michel COSNARD, président :

Bien entendu, si les établissements ont mis en place un dispositif de champ de recherche, ils sont les bienvenus. Mais l'idée est d'avoir quelque chose de moi presque prescriptif qui leur permette de se sentir plus à l'aise dans la préparation du dossier d'évaluation.

Caty DUYKAERTS :

J'ai une petite question de timing à poser, mais je concède que je n'ai pas relu les principes de validation par le Haut conseil des procédures où il suffit de cliquer ici, en bas de la lettre. Si je comprends bien le deuxième paragraphe, le 13 juillet est la date butoir pour qu'un établissement sollicite auprès du Haut conseil la validation d'une procédure menée par autrui...

Michel COSNARD, président :

Absolument.

Caty DUYKAERTS :

... avec une demande officielle pour le 15 septembre. Nous sommes le 12 juin, cela fait trois ou quatre mois. C'est assez serré. Est-ce voulu ? Est-ce réaliste ? Comment avez-vous calculé le rétro planning pour pouvoir mettre cela en place ?

Michel COSNARD, président :

C'est une bonne question, et je pense qu'il n'y a aucune réponse satisfaisante. Bien entendu, nous avons fait un rétro planning. L'idée est qu'à la fin de l'année, donc dès fin novembre, nous devons être en mesure de savoir si les établissements vont être évalués par le HCERES ou pas, sachant qu'une demande de validation ne vaut pas validation de facto. Il faut pouvoir intégrer le fait que cette validation soit refusée, et donc que l'établissement souhaite regagner le peloton. Je crois que nous avons prévu - je parle sous le contrôle de mes collègues, vous connaissez ma mauvaise mémoire - que le dossier qui serait déposé le 15 septembre donnerait une première réponse au 15 novembre, avec la possibilité d'un complément de dossier, auquel cas aucun problème, ou un « non sauf si » avec des compléments de dossier et de bonnes chances de validation. Bien entendu, cela peut être « non, ce que vous nous avez présenté ne marche pas », auquel cas, il y a deux mois supplémentaires pour arriver à avoir la décision. Ce qui signifie que dans le pire des cas, il faudrait quatre mois pour traiter le dossier de validation. Si nous faisons un rétro planning, cela nous conduit à être un peu serrés. Pour parler franc, je ne vois pas réellement de graves difficultés. Ce genre de décision se réfléchit et se mûrit à l'avance. C'est un dossier qui se prépare, soit en faisant appel à une autre agence, soit en constituant un dispositif ad hoc. Cela ne peut pas s'improviser en quelques semaines. Là, l'objectif est que la décision puisse passer dans un conseil d'administration. C'est la raison pour laquelle nous avons mis la date du 15 septembre, la plupart des universités ou des écoles ayant des conseils d'administration en septembre.

D'autre part, en général, lorsqu'un établissement souhaite mettre en place un dispositif spécifique, il nous consulte bien en amont de l'évaluation. Pour les établissements de la vague E, aucun ne nous a consultés. Il est vraisemblable que comme pour la vague D, tous les établissements feront appel au HCERES pour l'évaluation. Nous sommes tenus par la loi de formuler cette demande et cette proposition.

Caty DUYKAERTS :

J'ai encore un petit complément d'information. Cela ne sera pas le cas pour ceci, mais imaginons que cela puisse l'être : le Haut conseil aurait-il une exigence de respect du timing pour que les résultats de cette évaluation soient publiés de manière concomitante avec les publications faites par le Haut conseil, pour être dans un rapport collectif et pour une analyse transversale des résultats ?

Michel COSNARD, président :

Absolument. Il y a des contraintes de temps qui s'imposent à nous et qui s'imposeront aussi aux agences ou aux dispositifs qui évalueront les établissements, les formations ou les unités de recherche. En premier lieu, ces établissements participant à des coordinations territoriales, ces coordinations territoriales étant elles-mêmes évaluées - et nous envisageons de faire un rapport de synthèse de l'ensemble des évaluations d'une coordination territoriale - il est indispensable que le comité en charge de la rédaction du rapport final soit informé et reçoive l'évaluation de toutes composantes. C'est la première contrainte. En ce qui concerne les unités de recherche, nous avons un timing très serré, puisque les rapports d'évaluation sont transmis en ce qui concerne les unités mixtes de recherche aux instances d'évaluation des organismes de recherche. Typiquement, le CoNRS ou les commissions spécialisées de l'INSERM ou de l'INRA - pour ne parler que d'elles, je ne souhaite oublier personne. Là encore, nous avons des contraintes. Et pour les formations, les contraintes sont liées avec le ministère et aux dispositifs d'accréditation. Voilà trois exemples de contraintes qui font qu'il y a une contrainte de calendrier qui s'imposera de facto aux agences d'évaluation ou aux instances d'évaluation mises en place. A ce sujet, nous avons beaucoup travaillé avec la CTI afin de coordonner nos calendriers d'évaluation. Je pense qu'à l'automne, nous pourrions éventuellement faire une présentation du dispositif que nous avons mis au point avec la CTI pour harmoniser et coordonner les évaluations.

Pas d'autres questions sur cette lettre ? Là encore, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

III. Evaluation externe du HCERES

Suivi apporté aux évaluations

Michel COSNARD, président :

J'en viens à l'évaluation externe du HCERES. Comme vous le savez, c'est un feuilleton avec beaucoup d'épisodes. Nous en sommes, je l'espère, à l'avant-dernier épisode. J'ai prévu de vous faire rapidement un compte rendu de l'évaluation externe du HCERES. Comme vous le savez, cette évaluation est conduite par l'ENQA, l'association européenne des agences d'assurance qualité. Je vous en avais déjà parlé. Lors de notre dernière réunion, je vous avais dit que nous attendions le rapport. Je ne sais pas si nous l'avons reçu ou si nous devons le recevoir. Nous avons reçu le rapport autour de mi-mars. Je vais donc vous en faire une présentation un peu synthétique. Évaluation externe du HCERES, déroulement, résultats suivis. C'est l'avant-dernière étape, puisqu'à l'issue de cette évaluation et de la décision de reconduire pour cinq ans la présence du HCERES au sein de l'ENQA, nous avons demandé une réinscription du HCERES au registre des assurances qualité à EQAR. Je ne suis pas en mesure de vous donner la décision d'EQAR, puisque cette décision ne sera pas prise avant la fin du mois de juin, donc dans les semaines qui viennent. Je vous ferai donc part de cette décision et du rapport qui nous seront transmis lors de la prochaine séance du conseil. Bien entendu, vous aurez un petit mot d'information entre-temps. Mais le débat aura lieu au mois d'octobre.

Comme vous le savez, tous les pays signataires du processus de Bologne ont développé un système d'assurance qualité, que ce soit en termes d'évaluation ou d'accréditation. Tous les cinq ans, une évaluation externe de chaque agence au regard des ESG est obligatoire. À la fois conduite par l'ENQA (European association for quality assurance in higher education) qui coordonne les évaluations externes, et par le registre EQAR (European quality assurance register for higher education) qui enregistre des agences conformes. En 2015, nous avons préparé le rapport d'autoévaluation... Je vais peut-être reprendre le rappel des calendriers : C'est la seconde fois que nous conduisons ce processus. Le premier avait été conduit en 2010 avec l'évaluation externe de l'AERS. Cinq ans plus tard, en mai 2015, une révision majeure des ESG (European standards and guidelines), avec un délai d'un an accordé aux agences pour prendre en compte la nouvelle version des ESG. Dès l'automne 2015, nous avons préparé le rapport d'autoévaluation préalable à l'évaluation. Ce rapport a été publié avec votre aval en avril 2016. L'évaluation externe a eu lieu mi-juillet 2016 par un comité d'évaluation externe présidé par Jean-Marc Rapp avec la visite du 11 au 13 juillet. Le rapport a été publié en mars 2017. Le comité était présidé par Jean-Marc Rapp, professeur à l'université de Lausanne et président du conseil d'accréditation Suisse. Le secrétariat était assuré par Patricia Georgieva, vice-présidente en charge de l'assurance qualité et de l'accréditation à l'université de l'agriculture et du développement rural à Plovdiv en Bulgarie, associée à Maiki Udam qui était directrice du développement et de la coopération internationale en Estonie, ainsi que le représentant étudiant, Blazhe Todorovski, étudiant macédonien qui était vice-président de l'European Students' Union.

Processus de publication du rapport : le 21 octobre 2016, nous avons reçu, de la part du comité, la version provisoire du rapport d'évaluation. Je dois dire que ce rapport est arrivé avec six semaines de retard. Nous avons essayé d'être dans les délais, et nous avons envoyé des erreurs factuelles et des incompréhensions le 4 novembre 2016. Ceci a conduit, lors de la réunion du board de l'ENQA du 30 novembre 2016, à une première étude du rapport avec une demande au comité d'évaluation externe d'amender le rapport provisoire, qui a elle-même conduit à une évolution du rapport et à une deuxième réunion du board de l'ENQA qui a eu lieu le 14 février 2017. La décision du board de l'ENQA fut le renouvellement du HCERES au sein de l'ENQA, avec bien sûr des remarques, des demandes et des recommandations proposées par le rapport et demandées par l'ENQA.

Notre réponse tout d'abord : nous avons essayé d'être très stricts... parce que nous pouvons beaucoup discuter sur des rapports. Mais nous avons vraiment essayé de formuler une réponse minimum, de limiter le signalement à des erreurs factuelles et des incompréhensions. Donc trois grands points : la sélection et le rôle des experts étudiants dans les comités du département d'évaluation des établissements. Il y avait une erreur de perception par le comité d'évaluation externe qui rapportait que les experts étudiants étaient désignés par les universités ou les écoles évaluées. Ce qui est faux. Les experts étudiants sont désignés par le HCERES et ne font pas partie des entités évaluées. Nous avons donc demandé une modification du rapport en ce sens. Il y avait une mauvaise compréhension de la portée de l'évaluation du HCERES dans la prise de décision du ministère dans l'enseignement supérieur. Nous avons rappelé qu'en France, ce ne sont pas les agences d'évaluation qui accréditent pour les formations publiques, mais directement le ministère. Je ne vais pas revenir sur ce sujet, mais c'est un sujet important. Enfin, il y avait le

fait de mettre en place un processus de recours à construire avec le ministère. Là, nous avons rappelé que le Haut conseil est une autorité administrative indépendante, seule compétente en la matière, et que la commission de recours était une commission HCERES. C'est d'ailleurs Gilberte qui la préside. Et pour l'instant, elle ne s'est encore jamais réunie. Dans le rapport, nous avons trouvé qu'il y avait un certain nombre d'approximations et que ces mauvaises compréhensions limitaient parfois la pertinence des recommandations.

J'en viens maintenant aux résultats de l'évaluation externe. Si nous parcourons les ESG, en commençant par la partie 3, les trois premières ESG, en ce qui concerne les activités, la politique et la démarche d'assurance qualité ainsi que le statut officiel et l'indépendance de l'agence sont pleinement conformes. Pour ce qui est de l'analyse thématique, nous ne sommes que substantiellement conformes. En ce qui concerne les ressources, c'est pleinement conforme. Sur l'assurance qualité interne et l'attitude professionnelle, c'est substantiellement conforme - je reviendrai sur ces questions-là. Et pour ce qui est de l'ESG 3.7, l'évaluation externe périodique des agences, c'est pleinement conforme. Il y a deux points, en 3,4 et 3,6, pour lesquels des recommandations ont été émises. Sur la deuxième partie des ESG, c'est-à-dire les ESG 2.1 à 2,7 : sur la prise en compte de l'assurance qualité interne, c'est substantiellement conforme. Sur la conception des méthodologies adéquates, c'est pleinement conforme. Ensuite, il n'y a que quatre points où la conformité n'est que partielle : mise en œuvre des démarches, évaluation par les pairs, critères déterminant les résultats ainsi que plaintes et recours. En ce qui concerne les rapports, nous sommes pleinement conformes. Pour toutes les ESG sur lesquelles le retour est substantiellement ou partiellement conforme, j'ai demandé que les départements d'évaluation proposent une analyse de cette absence de conformité et un plan d'action. La première réponse, la partie 2 des ESG concerne les méthodologies d'évaluation, et les conclusions du comité EQAR relatives à ces standards sont à moduler en fonction du département d'évaluation.

Deuxièmement, l'autoévaluation a mis en évidence certains points faibles. En ce qui concerne les recours pour lesquels il y avait une appréciation partiellement conforme, il faut dire qu'au moment de la rédaction du rapport d'autoévaluation, le comité des recours existant ne s'était pas réuni, et aucun des membres n'était encore en fonction au sein du HCERES suite au renouvellement du conseil. Ceci a conduit - et vous en avez été les acteurs - à la mise en place d'une nouvelle commission des recours et à un règlement à l'intérieur de cette commission. De ce point de vue-là, nous avons anticipé la remarque tout à fait justifiée du comité d'évaluation externe. N'y voyez là aucun cocorico. Depuis que je suis au HCERES, nous n'avons reçu aucune demande de recours. Croisons les doigts pour que cela continue.

L'organisation des évaluations et accréditations réalisées à l'étranger

Michel COSNARD, président :

Vous savez que c'est un dossier sur lequel nous avons beaucoup travaillé et qui a conduit à la mise en place des deux commissions d'accréditation à l'étranger et à un texte du ministère qui nous autorise à conduire ces évaluations et ces accréditations. Le mot « accréditation à l'international » n'ayant pas le même sens que le mot « accréditation des établissements » en France. Le terme « accréditation à l'international » devant être pris comme une mauvaise traduction de « accreditation » en anglais. C'est un label de qualité faisant justement référence aux ESG. Ceci nous a conduits à une révision des référentiels d'évaluation, à des critères d'accréditation et à la mise en place des commissions. Là encore, vous avez vu ces documents. Voilà deux points sur lesquels nous avons anticipé les remarques tout à fait justifiées du comité d'évaluation externe. Sur le reste, j'ai demandé à ce que soit constitué un groupe interdépartemental pour la conduite et le suivi des actions permettant de remédier à ces absences de conformité. La priorité a été donnée aux recommandations relatives aux standards pour lesquels le HCERES n'est que partiellement conforme, c'est-à-dire les ESG 2.3, 2.4, 2.5 et 2.7, sachant que ce dernier a déjà été traité.

Les actions

Michel COSNARD, président :

Dans les ESG 2.3, la remarque fait suite au suivi apporté aux évaluations. C'est un sujet délicat pour lequel j'ai demandé au département d'évaluation de réfléchir. Il est vrai que nous n'organisons pas de visites intermédiaires à mi-parcours des vagues d'évaluation, donc tous les deux ans ou deux ans et demi après l'évaluation, afin de vérifier l'évolution, la prise en compte et les recommandations du rapport d'évaluation par les établissements, les formations ou les entités de recherche. Ceci pour une raison claire, c'est pour ne pas surcharger les établissements ou les responsables de formation par une visite supplémentaire dans un dispositif où il y a quand même beaucoup

d'évaluations et nous conduisons beaucoup d'évaluations. Par contre, je suis sensible à cette question du suivi. Il est vrai que dans certains cas, une périodicité de cinq ans peut peut-être paraître longue lorsqu'il y a des recommandations fortes. Nous allons donc essayer de traiter cette question avec peut-être - c'est l'une des pistes - la demande d'un dossier très léger à mi-parcours précisant quelles sont les évolutions mises en place suite à l'évaluation. C'est une piste, cela fait partie des discussions. En tout cas, nous sommes en train d'y travailler.

L'implication des étudiants dans les comités du département d'évaluation des formations et la publication de la politique de recrutement des experts

Michel COSNARD, président :

Dès la vague D, les comités d'évaluation des formations comprendront donc systématiquement un étudiant. C'est une remarque tout à fait justifiée. Nous sommes en train de constituer un vivier d'experts étudiants pour qu'ils puissent participer à ces comités d'évaluation des formations et des champs de formations, parce que les formations se réunissent par champ - Jean-Marc, je parle toujours sous ton contrôle. Jean-Marc a rencontré beaucoup de représentations étudiantes, et l'écho est très positif. Nous avons déjà reçu une cinquantaine de propositions d'experts. Ceci a été fait de la manière suivante : un appel à candidature a été adressé. Mais plutôt que d'adresser cet appel à candidatures comme nous le faisons pour les conseillers ou les experts scientifiques sous la forme d'une demande de CV et d'une lettre de motivation, nous avons fait un appel à candidatures sous la forme d'un questionnaire. Je crois qu'il y avait environ une demi-douzaine de questions. Un questionnaire dans lequel nous demandions à l'étudiant ou l'étudiante de se positionner sur un certain nombre de points pour à la fois comprendre la motivation pour l'évaluation, mais aussi l'aptitude ou les compétences liées à l'évaluation. Je dois dire que les retours sont très positifs. Dès la prochaine vague d'évaluations, nous aurons rempli ce point-là.

La publication de la politique de recrutement des experts

Michel COSNARD, président :

C'est là aussi un sujet en cours. Je pense que ce sera d'ailleurs un point général sur l'ensemble des départements d'évaluation.

Valérie MAZZA :

À la question du suivi apporté aux évaluations, comment les établissements se positionnent-ils ? Sont-ils demandeurs, une fois qu'ils reçoivent les recommandations, de conseils et d'explications ? Une première étape ne serait-elle pas aussi de leur proposer, s'ils le souhaitent et en fonction de leurs besoins et de leur maturité, de les accompagner sous une forme très souple et peu formelle ?

Michel COSNARD, président :

C'est une bonne remarque. Michel, veux-tu dire un mot ? Je répète la question. En ce qui concerne le point 1 « suivi apporté aux évaluations », la question que pose Madame Valérie MAZZA est de savoir si, en complément d'un dispositif à mi-parcours, les établissements ne souhaiteraient pas que nous les accompagnions après l'évaluation afin de les aider à répondre aux remarques ou aux recommandations formulées par le comité d'évaluation externe ?

Michel BOZDEMIR :

A priori, nous avons la motion de retour d'expérience. En général, nous avons ces retours soit immédiatement à chaud lorsqu'il y a des interrogations par rapport au dialogue qui conduit à la réponse de l'établissement, ou alors après la visite. Mais dans ce cadre-là, non. C'est une grosse différence avec d'autres systèmes à l'étranger. Je rajoute d'ailleurs que lorsqu'un établissement est revu cinq ans après, il ne s'agit jamais du même comité. Nous ne sommes pas du tout dans des analyses de suivis. Il n'y a pas eu de demandes. Il y a eu un dialogue, certes, mais pas à ce niveau-là. N'oubliez pas qu'il y a un triangle entre l'évaluateur, l'évalué et le rôle du HCERES. Il ne s'agit pas d'un travail collaboratif. Il y a de l'étanchéité dans ce travail.

Pascale SAINT-CYR :

Dans ce système, nous aurions pu nous demander si le ministère qui contractualise avec les établissements après le processus d'autoévaluation et d'évaluation n'aurait pas pu également se saisir des objets de progrès des établissements afin de les accompagner. Il n'y a pas de démarche active en ce sens.

Valérie MAZZA :

Il y a énormément de travail, d'énergie, de précision, de choses mises en lumière au travers de ces évaluations, et il serait dommage que cela reste fermé, dorme pendant cinq ans, et serve uniquement à mesurer les progrès parcourus en cinq ans. C'est un peu trop réducteur, et c'est mal rendre hommage au travail effectué.

Michel COSNARD, président :

Je comprends, et c'est quelque chose sur lequel nous réfléchissons. Mais de mon expérience - certes un peu limitée, mais quand même - les établissements, les unités de recherche et les formations prennent très au sérieux les évaluations. En général, lorsqu'un nouveau comité est mis en place cinq ans plus tard et qu'il reprend l'ancien rapport, nous nous apercevons que beaucoup des recommandations ont été mises en œuvre, ou si elles ne le sont pas, il y a de bonnes raisons pour ne pas l'avoir fait. Sur cette question du suivi, je pense qu'il faut faire attention à ne pas surcharger les évaluations. Vous voyez déjà que nous sommes en permanence sur trois vagues d'évaluations. Si ce suivi devient une évaluation intermédiaire, cela veut dire que les établissements seront en permanence en évaluation, et je pense que ce n'est pas raisonnable. Par contre, que nous demandions, avec un petit décalage, quelle feuille de route ils ont mis en œuvre pour prendre en compte les évaluations, cela peut être pour eux l'occasion d'un échange, d'une demande de conseils ou d'expertise. Et cela me semble une bonne chose, mais en essayant de le faire de manière légère. Nous voyons bien que s'installe dans notre pays une certaine fatigue de l'évaluation, et il faut y faire attention. En particulier, cela a souvent tendance à redescendre sur les mêmes personnes.

Michel BOZDEMIR :

Simplement, je souhaitais dire qu'il faut également prendre en compte la réalité du terrain. Dans la période où tombe une évaluation, nous avons plusieurs cas de figure : il peut s'agir d'une gouvernance identique ou d'un changement de gouvernance pendant la phase d'évaluation. Nous avons tous les cas possibles. L'idée est de gérer cela au mieux. Certes, il se passe cinq ans entre deux rapports. Mais au bout de trois ans, dans la démarche d'autoévaluation, les établissements prennent quand même en compte les remarques effectuées. D'autant plus que l'une des parties les plus intéressantes du travail, c'est la réponse de l'établissement qui, en général, sur les recommandations ou les faiblesses constatées par le comité, argumente.

Caty DUYKAERTS :

En écho avec la toute première partie de cette séance, c'est-à-dire le petit film sur les conflits d'intérêts, je voudrais préciser que lorsque le dossier du Haut conseil a été traité là où je siège, je suis sortie dans le couloir et je n'ai pas entendu les discussions de mes collègues, vu que j'étais un peu jugée partie et que je ne pouvais pas être présente.

Maintenant, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport. Cela fait écho avec quelque chose que nous avons découvert chez nous aussi en Belgique francophone, cette fameuse mise en œuvre des démarches et toutes les étapes prévues : l'autoévaluation d'abord par l'établissement, l'évaluation externe menée en général par une agence, le rapport qui résulte et le suivi cohérent qui est articulé. Cela signifie que l'évaluation suivante n'est pas considérée comme le suivi. C'est une nouvelle évaluation. J'ai l'impression que cette recommandation ou en tout cas ce point qui s'adresse ici au conseil est à lire en lien avec d'autres recommandations, et peut-être même des recommandations qui sont reprises à la fin du rapport, dans les pistes, et qui parlent d'une approche plus intégrée. Et qui parlent aussi, un peu plus haut, de la révision de certains référentiels pour les rendre plus allégés et pour faire en sorte que chaque évaluation nouvelle ne soit pas trop lourde. Je pense qu'il faut réfléchir le suivi en fonction de cela. Chez nous, en Belgique, nous avons fait un petit travail avec deux sociologues : une méthode d'analyse en groupe avec des coordonnateurs qualité dans les institutions. Cela a été une séance de trois journées et demie de travail avec des groupes différents et des acteurs du terrain. À l'issue de ce travail, nous nous sommes rendu compte que dans les établissements, il y avait un surinvestissement dans l'évaluation et un sous-investissement dans l'amélioration. Je pense donc que l'agence qualité est aussi responsable de cela dans sa communication. Nous portons par nature, par mission, par décret et par texte légal le volet évaluation. Nous entraînons les établissements dans des périodes d'évaluations successives, répétées et lourdes. Mais nous ne regardons pas assez la finalité de cette évaluation. Nous n'évaluons pas pour évaluer, nous évaluons pour soutenir l'établissement dans son amélioration. Je pense qu'il est de notre responsabilité d'agence de réfléchir à comment amener les établissements à faire la preuve, à démontrer, à être intéressé et à expérimenter les mesures d'amélioration plutôt que de s'investir trop et de manière trop lourde dans l'évaluation elle-même. Je pense que c'est un travail sur lequel nous devons également

nous pencher. Mais il est clair que nous avons reçu une note conformité partielle sur ce point-là parce que la question du suivi n'était pas apparente. Un petit indice dans le texte disait que si nous pouvions par exemple demander qu'à une évaluation numéro 2, 3 ou 4, l'établissement documente ce qu'il a fait des recommandations au fil du temps ou comment les choses ont évolué, c'est déjà une démonstration. C'est une petite chose en soi. Si dans le référentiel d'évaluation, que l'on soit dans le champ des formations, de l'établissement ou de la recherche, nous introduisons dans le référentiel l'idée que tout nouveau rapport d'autoévaluation doit contenir un regard rétrospectif sur la progression, nous mettons davantage le curseur sur le film et moins sur la photo. Je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut que nous avançons.

Michel COSNARD, président :

Merci Caty. Rémy ?

Rémy MOSSERI :

Si je comprends bien, cette histoire de suivi est une revendication de l'ENQA. Mais cela fait-il partie des tâches du HCERES que de se préoccuper du suivi des évaluations dans les textes ?

Michel COSNARD, président:

Je ne sais pas s'il y a un point particulier dans les textes, tu m'excuseras. Je ne m'attendais pas à la question, je n'ai donc pas révisé. Ce n'est pas parce que ce n'est pas dans les textes que ce n'est pas interdit. Ce n'est pas non plus une obligation. Sauf que nous souhaitons être en conformité avec le mode de fonctionnement des agences européennes, et je pense qu'il nous faut répondre à cette préoccupation. Bien entendu, comme je le dis, il faut le faire en lien avec les établissements. J'adhère à ce que dit Caty sur le fait qu'il y ait un surinvestissement au niveau de l'évaluation. Je pense qu'il nous faut alléger le dispositif d'évaluation, en particulier la demande qui pèse sur les établissements, et que nous soyons plus dans un suivi plutôt que dans une montagne d'informations demandées une fois tous les cinq ans. Cela reste à voir.

Rémy MOSSERI :

Je découvre un peu cette discussion aujourd'hui. Je ne suis pas persuadé que cela aura un écho extrêmement favorable dans les établissements. Comme j'ai le souvenir que ce qui a été présenté dans le rôle du HCERES était de faire cette évaluation ponctuelle avec des modalités qui ont été clairement explicitées, je ne suis pas certain... Faisons confiance aux établissements pour prendre les évaluations et faire en sorte qu'ils cherchent à s'améliorer en fonction de cela. Je ne vois pas très bien quel serait le rôle des experts ou des conseillers scientifiques dans ce processus.

Michel COSNARD, président :

L'objectif n'est certainement pas d'aller jusqu'à la mise en place d'un comité d'évaluation supplémentaire à mi-parcours, je pense que ce serait vraiment démesuré et cela ne tiendrait pas longtemps. Mais nous pouvons nous placer dans une position d'assurance qualité et essayer de comprendre comment les entités évaluées ont mis en place des dispositifs qui permettraient d'assurer un suivi. Pour moi, si nous faisons déjà cela, ce serait déjà suffisant. Mais c'est à l'étude. Je souhaitais que vous soyez au courant.

Jean-Marc HEINTZ :

Pour toutes les écoles, dans le cadre de l'évaluation par la CTI, ce processus est intégré. Nous sommes vraiment dans une démarche qualité. Par rapport aux recommandations, la première des choses est de se demander quels sont les moyens que nous avons mis en œuvre pour pouvoir répondre à ces choses-là. C'est naturel. Ce n'est pas si compliqué que cela. Je pense que c'est un peu de formalisation. C'est quelque chose qui apparaît, une mise en œuvre, et qui est le début du rapport d'évaluation suivant. Ce n'est pas beaucoup plus lourd. Nous sommes effectivement sur un processus d'évolution continue.

Michel COSNARD, président :

Je vous propose d'avancer. En tout cas, sachez que c'est en cours.

Révision et ajustement des référentiels sous l'angle critères d'évaluation

Michel COSNARD, président :

Il y avait un certain nombre de remarques sur les référentiels d'évaluation, en particulier sur le fait qu'ils sont très souvent modifiés. Je vous rappelle que nous avons pour politique de publier chaque année, au moment de la vague d'évaluations, les référentiels correspondant à cette vague d'évaluations en les mettant à jour. Je pense que ceci est absolument nécessaire, compte tenu de la très forte évolution du dispositif d'enseignement supérieur national. Il y a encore quelques années, le concept de coordination territoriale, tout comme les communes. Tout plein de choses qui ont conduit à des évolutions profondes du dispositif. Sans que ce soit une règle, il est nécessaire que nos référentiels d'évaluation s'adaptent à la situation du secteur.

La deuxième question qui nous a été posée est une question plus délicate, c'est le positionnement de nos référentiels d'évaluation vis-à-vis des ESG. Notre pratique est d'avoir un référentiel d'évaluation qui fait chaque fois référence, lorsque c'est le cas - sur l'évaluation des institutions ou des programmes - aux ESG. Il faut que nous réfléchissions si nous maintenons ce positionnement ou non. Je suis plutôt favorable à avoir un référentiel HCERES positionné sur chaque critère par rapport aux ESG et qui couvre l'ensemble des ESG. Voilà quelque chose sur lequel il nous faudra préparer un plan d'action.

D'autres actions déjà identifiées

- L'harmonisation de la terminologie des référentiels ;
- la mise à disposition des experts et de la communication vis-à-vis des évalués ;
- l'ajustement des référentiels pour mieux prendre en compte la partie 1 des ESG ;
- le renforcement des formations des experts. C'est une action qui est en cours. Vous avez vu la petite vidéo qui est une petite illustration de cela ;
- la préparation et la publication de la politique qualité du HCERES ;
- la centralisation des retours d'expérience.

À l'issue de chaque campagne d'évaluation, toutes les entités évaluées reçoivent un questionnaire, qu'il s'agisse les coordinations territoriales, des établissements, des unités de recherche ou des responsables de formation. Ils répondent à ce questionnaire avec une possibilité d'avoir des commentaires libres. Nous traitons ces retours d'expérience et nous allons le faire de manière plus centralisée pour avoir un retour d'expérience intégré, de même que nous allons vers une évaluation plus synthétique. Y a-t-il des commentaires ?

Caty DUYKAERTS :

J'ai une petite question et un commentaire. Ma question concerne la page 29 : « La recommandation qui est faite de revoir le rôle et les attributions des délégués scientifiques afin de réduire les coûts de contribution des universités à l'assurance qualité externe. » Je n'ai pas très bien compris de quoi il s'agissait.

Michel COSNARD, président :

Quelqu'un peut-il m'aider ? Elle n'a pas très bien compris, et nous non plus. Je pense que c'est lié au modèle économique du HCERES. Comme vous le savez, le HCERES a été construit dans la perspective d'une évaluation gratuite aux établissements. Il y a donc obligation d'évaluation pour les établissements publics ou privés bénéficiant de subventions publiques, ainsi que leurs composantes d'enseignement et de recherche. En contrepartie de cette obligation par le HCERES, l'évaluation est gratuite. Effectivement, cette évaluation a un coût. La question du modèle économique dans un système qui s'étend par le nombre d'évaluations, en particulier le fait que cette évaluation s'étende à de nouvelles composantes de l'enseignement supérieur et de la recherche... Dans notre pays, un certain nombre de formations étaient sous la responsabilité d'autres ministères pour celui de l'enseignement supérieur, donc toutes les formations de santé, les formations paramédicales, artistiques etc. Il y a un risque au modèle économique, puisque comme vous le verrez tout à l'heure, les subventions ne croissent pas dans le même sens. Le comité nous avait questionnés à ce sujet. Le risque existe. Mais pour le moment, il est totalement assumé. Le deuxième point que je dois dire - et je vous en ferai part dans le cadre du budget - c'est qu'à la demande de la CPU, nous avons accepté

d'augmenter le remboursement des établissements en ce qui concerne les délégations universitaires, ce qui a eu grosso modo pour effet - et vous le verrez tout à fait dans le budget - de doubler les dépenses de remboursement des conseillers scientifiques, et donc de fragiliser le modèle économique du HCERES. Là encore, j'apporterai une réponse tout à l'heure, mais une partie de la réponse a été le fait que nous avons diminué le nombre de conseillers scientifiques. C'est quelque chose dont je vous parlerai à l'automne. Je pense que tout cela fait référence à ces questions, puisque j'avais été interrogé par le comité sur le modèle économique de l'évaluation. Le comité s'étonnant que les établissements ne participent pas de manière directe au financement de l'évaluation.

Caty DUYKAERTS :

C'est deux pages plus loin : « La recommandation du comité : éviter de changer de méthodologie chaque année. » J'ai l'impression qu'il y a là aussi un malentendu, ou en tout cas une non-clarté dans le rapport, parce qu'il me semble que les changements que vous opérez chaque année ne sont pas vraiment des changements radicaux. Vous faites un pilotage avec le retour d'expérience de toutes les évaluations réalisées, et vous faites des ajustements sur des outils, sur la formation des personnes, sur l'organisation pratique des choses, etc. Mais je n'appellerais pas cela un changement de méthodologie. Ceci est quelque chose de plus radical. C'est passer de la programmation à l'institutionnel, et de l'institutionnel à la programmation. C'est faire quelque chose d'assez radicalement différent. Je pense qu'il y a un malentendu de champ sémantique derrière cela.

Michel COSNARD, président:

C'est aussi ce que j'avais dit au début du rapport. Ceci dit, pour des experts... Jean-Marc RAPP doit être mis un peu à part, mais les autres venant d'horizons très différents de la France... la compréhension du système français et de son évolution est peut-être plus difficile. Quels sont les changements ? C'est l'évaluation des coordinations territoriales, qui est un outil peu utilisé dans d'autres pays européens. Cela a conduit à la mise en place d'un référentiel et à des modifications sur le référentiel d'évaluation des établissements. Plus important en ce qui concerne l'évaluation des programmes : vous savez que jusqu'à il y a deux vagues, le HCERES évaluait les bilans des formations, et le ministère évaluait le projet. Cela conduisait à une double évaluation. L'une des mesures de simplification du précédent secrétaire d'État, de Thierry MANDON, a été de confier au HCERES l'évaluation du bilan et du projet. Là encore, cela nous a conduits à des évolutions en ce qui concerne le référentiel, mais des évolutions plutôt liées à des évolutions d'organisation du ministère qu'à une volonté de changer de référentiel du HCERES. Expliquer tout cela en quelques minutes est assez difficile. Ceci dit, la remarque comité d'évaluation externe doit être accueillie de manière positive, et nous devons être vigilants quant à ne pas trop changer nos référentiels d'évaluation de façon à ne pas perturber les entités évaluées.

Sachez qu'autour de ces grandes lignes - mais je ne souhaite pas vous en donner plus dans le détail, nous allons y travailler - nous allons mettre en place un plan d'action pour remédier à ces conformités partielles ou expliquer pourquoi, pour telle ou telle raison, nous ne sommes pas en mesure de le faire.

Le point suivant a été la demande de réinscription au registre européen des agences d'assurance qualité EQAR, et je vous ai transmis la lettre que j'ai adressée à EQAR en complément de notre demande de réinscription du rapport d'évaluation externe de l'ENQA et d'un questionnaire qui avait été envoyé à EQAR. EQAR nous a demandé une clarification sur l'évaluation des coordinations territoriales et l'évaluation intégrée. Je dois vous dire que la réponse a été un cauchemar, premièrement pour la faire en français, et deuxièmement pour la traduire en anglais, parce que nous sommes dans quelque chose qui est très franco-français. Vous avez une lettre en anglais. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'elle soit compréhensible pour quelqu'un qui n'a pas la connaissance externe du dispositif français. Résultat de l'évaluation de ce dossier de réinscription à la fin du mois de juin.

Je vous propose de continuer sans faire de petite pause, s'il n'y a pas de demande particulière, même s'il commence à faire un peu chaud. Ainsi, nous serons sûrs de tenir l'horaire.

IV. Présentation du budget 2017 du HCERES

Michel COSNARD, président :

J'en viens à la présentation du budget 2017 du HCERES. C'est un nouvel exercice. Jusqu'à maintenant, je vous avais un peu épargné cela. Mais la nouvelle loi sur les autorités administratives indépendantes fait que le collège sera en charge, chaque année, de voter le budget du HCERES. C'est vrai pour tous les collèges de toutes les autorités administratives indépendantes. Cette année, je ne vais pas vous demander de le voter. Je considère que c'est un

« coup à blanc » parce que nous sommes déjà à mi-année. Vous faire voter un budget que j'ai décidé « sans vous y associer » me paraîtrait au minimum inconvenant. Mais j'ai souhaité que vous soyez informés dans les plus grands détails de cette question du budget du HCERES et en prévision du budget 2018. Il y aura une délibération lors de la réunion du collège de décembre sur le budget 2018 du HCERES. Vous aurez donc à voter le budget 2018 du HCERES.

Je vous rappelle que le HCERES est une autorité admirative indépendante sans personnalité morale. C'est-à-dire que notre budget s'inscrit dans le cadre de celui du ministère. Nous n'avons pas d'agent comptable. C'est le ministère qui gère en quelque sorte nos comptes. C'est un peu surprenant, puisque c'est lui qui nous attribue des moyens et il les récupère pour payer nos dépenses. Encore une particularité française. Je ne vous cache pas que cette situation n'est à mon avis pas tenable sur le long terme, et qu'il faudra, à un moment où à un autre, quand l'État le jugera nécessaire... mais c'est une demande que je ferai dès ma première réunion avec la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour que le HCERES ait la personnalité morale. Je vais essayer de vous expliquer pourquoi dans le cours de cette présentation. Je ne vous ferai pas voter, mais je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Modification très importante en 2015 : avant 2015, l'intégralité du budget du HCERES se trouve sur la ligne 150 du ministère qui est votée par le Parlement et qui concerne la formation supérieure et la recherche universitaire. En 2015, en application de la loi de 2013, l'OST, qui est un GIP avant le 31 décembre 2014, est intégré comme l'un des départements au conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Or, ce GIP percevait des subsides sur la ligne 172 « recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire ». Dit d'une manière différente, la ligne 150 est gérée par la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), et la ligne 172 est gérée par la DGRI (Direction générale de la recherche et de l'innovation). Les moyens que nous recevons arrivent par la ligne 150 et la ligne 172. Ceci dit, pour simplifier les choses, il a été décidé au moment de cette incorporation de l'OST au sein du HCERES - pour le budget 2015, et je vous rappelle que j'ai pris mes fonctions fin 2015. Je n'ai donc pas du tout participé à cela - que les salaires des personnes de l'OST seraient pris en charge par le programme 150 afin d'éviter que nous ayons de la masse salariale sur une ligne et de la masse salariale sur une autre. Ce qui a conduit à un dispositif de vases communicant entre les 150 et les 172 dont nous ne sommes toujours pas remis. Si ce n'est pas clair, je pense que je ne pourrais pas faire beaucoup mieux, mais je vais essayer de rentrer davantage dans le détail au point suivant.

Chaque année, après le vote du budget de l'État par l'Assemblée nationale et le Sénat, des crédits, des enveloppes sous forme d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sont attribués au HCERES. En quelque sorte, si nous étions dans un « vrai établissement », il s'agirait des recettes, des subventions pour charges de service public. Je vous ai mis en colonne le programme 150 enseignement supérieur et le programme 172 recherche universitaire. Je ne peux pas parler de subventions, parce que nous n'avons pas la personnalité morale. C'est donc un droit de tirage. Dans le cadre du budget du ministère, nous pouvons dépenser 9 651 845 euros nous d'euros en termes de masse salariale. Cette masse salariale sert à payer - vous le verrez tout à l'heure - le salaire des personnels permanents, les conseillers scientifiques, les indemnités, etc. Nous percevons également du fonctionnement 7 400 800 euros sur le programme 150, et 1 308 580 euros sur le programme 172. Ne me demandez pas pourquoi c'est uniquement sur le programme 150, mais il y a une réserve de précaution. Dans ce cadre-là, 643 548 euros sont gelés, c'est-à-dire que nous n'avons pas l'autorisation d'y toucher. Une partie du sport national est d'arriver à un dégel en tout ou partie de cette réserve de précaution. Si j'additionne le tout, y compris la réserve de précaution, cela donne un budget initial du HCERES à 19 004 773 euros, dont 643 548 euros sont gelés. Ceci n'est en fait pas complètement la réalité des prix. Le budget est légèrement supérieur à cela puisque nous avons des ressources externes. Je vous en reparlerai ultérieurement. Commençons déjà par ces ressources qui, grosso modo, représentent ce qui est inscrit au budget de l'État, la dotation du HCERES, ou plus généralement, le droit de tirage sur le ministère du HCERES.

Michel BOZDEMIR :

Dans ce budget 2017, nous ne voyons pas de ligne concernant la création d'un département de l'intégrité scientifique...

Michel COSNARD, président :

Je vais vous en parler. Mais là, je suis en recettes, et non en dépenses.

Michel BOZDEMIR :

Je me demandais dans quel programme cela se situait ? Le 150 ou le 172 ?

Michel COSNARD, président:

Je vais vous répondre immédiatement. Vous avez raison, la question est tout à fait pertinente. J'ai souhaité vous faire un historique. Autant vous dire que cela n'a pas été complètement simple, mais nous y sommes arrivés. Les services ont dû y travailler un peu, et je remercie Nelly et Flavie d'avoir réussi à le faire. Voilà l'évolution des crédits. J'ai commencé en 2014 - nous aurions pu remonter, mais je pense que cela n'aurait pas servi à grand-chose - pour que vous puissiez voir l'intégration de l'OST. De manière un peu paradoxale, sur le programme 150, l'intégration de l'OST a d'ailleurs conduit à une diminution du droit de tirage. Mais vous constatez que c'est compensé par l'arrivée du fonctionnement sur la ligne 172. Nous ne l'avons pas fait, mais si nous voulons comparer par rapport au budget global de 19 millions, il faut faire la somme des deux tableaux. En fait, la masse salariale de 2014 - qui a été reconduite en 2014, 2015 et 2016 - est un droit de tirage, comme je vous l'ai dit. En fait, nous dépensions beaucoup moins. Cela signifie que c'était surévalué. Et en 2014, je crois que c'est plus de 2,5 millions qui n'ont pas été dépensés sur cette masse. Par conséquent, lors de l'intégration de l'OST, même si les salaires des membres de l'OST avaient été pris sur la ligne 150, cela n'a pas conduit à une augmentation du droit de tirage. Par contre, vous voyez que si nous additionnons les deux sommes de fonctionnement, il y a à peu près une augmentation de 500 000 euros par l'arrivée de l'OST. La nouveauté de 2017 est que 500 000 euros de masse salariale qui n'ont pas été dépensés en 2016 ont été placés sur le fonctionnement, parce que l'une de nos difficultés n'est pas sur la masse salariale mais sur le fonctionnement. Vous voyez que la masse salariale de 2016 était 10 151 000 et que le fonctionnement correspondant représentait 6 836 000. En 2017, il y a 500 000 euros de moins de masse salariale et 500 000 euros en plus de fonctionnement. 6 836 000 auxquels on additionne 500 000, cela fait 7 336 000. Comment arrive-t-on à 7,4 millions ? C'est l'augmentation du droit de tirage lié à l'office. La DGESEP nous a donc donné à peu près 60 000 euros de dotations supplémentaires pour l'office. Retenez bien ce chiffre. Si vous regardez le fonctionnement sur le programme 172... il y a des ajustements entre le programme 172 et le programme 150. Il n'y avait pas en 2014 puisqu'il n'y avait pas l'OST. Entre 2016 et 2017, vous voyez une augmentation de 50 000, 1 258 580 euros et 1 308 580, c'est 50 000 euros pour l'office. L'augmentation de budget liée à l'office est de l'ordre de 115 000 euros, ce qui est très en dessous de ce que nous avons demandé. Mais comme il y a beaucoup de retard sur la mise en place de l'office - je vous en toucherai un mot tout à l'heure - cela couvrira en partie les frais que nous engagerons en ce qui concerne l'office. Voilà l'évolution. Vous voyez qu'à part cette petite augmentation avec les charges correspondantes, entre 2016 et 2017, c'est une reconduction à l'identique des dotations en ce qui concerne la masse salariale et le fonctionnement modulant un transfert de 500 000 euros de masse salariale vers le fonctionnement.

Michel BOZDEMIR :

N'ayant pas de personnalité morale, le Haut conseil n'a peut-être pas la possibilité de reporter les crédits non consommés.

Michel COSNARD, président :

Absolument pas. Vous avez raison. Nous n'avons pas de fonds de roulement. Tout cela est inconnu et se gère au ministère. Nous avons une autorisation de tirage. Nous n'avons même pas les crédits, nous n'avons pas de banque, rien du tout. Nous envoyons les factures et le ministère les honore.

J'en viens aux dépenses : En 2016, vous avez le budget exécuté et les demandes que nous avons faites en 2017. Vous voyez que par rapport au budget exécuté 2016, nous avons formulé des demandes raisonnables. En quelque sorte, nous avons à peu près renouvelé les frais de mission, l'hébergement et les déplacements. Cette ligne peut être très variable. Elle dépend beaucoup des vagues d'évaluation, puisque c'est là que nous allons payer les frais de déplacement et les hébergements des experts. Vous avez une baisse significative des locaux pour un montant de 1,7 million d'euros qui vient du fait du déménagement. C'est-à-dire qu'en 2016, nous avons eu à payer le loyer de cet immeuble. Nous avons payé trois mois de loyer de Vivienne, le loyer d'Einstein et l'aménagement des locaux pour un montant de 4 millions. Et les 2 331 000 euros sont essentiellement la location pour ce bâtiment. Nous avons donc récupéré un peu d'argent, et j'ai demandé au ministère de nous maintenir le budget en leur expliquant que nous avions une baisse de nos coûts, et en particulier des coûts de loyer, puisque nous payons moitié prix au mètre carré dans ce bâtiment par rapport à Vivienne. En fait, c'était pour pallier la ligne suivante, conventions délégués scientifiques. En moyenne, le remboursement que nous faisons aux établissements pour un délégué scientifique universitaire était de l'ordre de 16 000 euros. En application d'une nouvelle méthode de calcul global, le remboursement est de 32 000 euros. Nous avons doublé le montant des compensations allouées aux établissements. Par ailleurs, jusqu'à l'année dernière, les établissements publics de recherche - CNRS, INRA et INSERM, pour l'essentiel - ne nous demandaient pas de prise en compte de mise à disposition des personnels, chose que nous faisons

maintenant. C'est-à-dire que systématiquement, lorsqu'un personnel CNRS est mis à disposition jusqu'à hauteur de 20 %, puisque c'est la loi, nous remboursons à peu près 16 000 euros par mise à disposition d'un personnel d'un établissement de recherche. Cela a un coût. Comme vous le voyez, nous sommes passés - c'est une approximation - à 1,8 million d'euros, 921 000 étant le coût 2016. C'est un coût constaté. Il y a donc une augmentation d'environ 878 000 euros. En fait, cela va continuer à grimper, puisque nous le faisons progressivement. C'est-à-dire que cette évolution des coûts est faite au fur et à mesure que nous embauchons de nouveaux conseillers scientifiques. Pour le reste, il y a peu d'évolution. Vous voyez une augmentation des études de l'OST - mais j'y reviendrai - à 273 000 euros. Nous avions budgété - mais c'était nettement surévalué - un budget de création d'office à 400 000 euros. Si nous regardons le total, la demande de 2017 était de 8 992 453 euros. En face, si nous prenons la dotation du ministère qui est de 9 352 000 moins la réserve de précaution de 643 000, nous arrivons à 8 709 380. Donc 8 992 000 moins 8 709 000, cela fait 280 000 euros d'écart. Nous sommes théoriquement déficitaires. Une partie de cet écart sera comblée par ce que nous appelons des rétablissements de crédits à hauteur de 90 728 euros - Je vais revenir tout de suite après. Ce qui veut dire que notre budget est de 8,8 millions d'euros en dépenses, et nous avons prévu 8 992 000, sachant qu'il y a du retard sur la mise en œuvre de l'office. Sans grande difficulté, nous arriverons à exécuter ce budget.

Je souhaitais d'abord aborder le sujet de la masse salariale. Nous avons prévu 10 188 747 millions d'euros de dépenses. Je vous laisse lire. 43 titulaires, 30 CDI, 23 CDD, 14 contractuels dix mois, des allocations-chômage, les indemnités des conseillers scientifiques et des experts. Notez que les indemnités des experts s'élèvent quand même à 2 millions d'euros. Un total de 10 880 747, et une dotation qui était de 9 651 845, mais nous avons 690 000 euros de rétablissement de crédits. Nous passons donc à 10 351 314 millions d'euros, ce qui ne devrait pas nous poser de problèmes d'exécution du budget.

J'en viens à cette question de budget complet. Les trois premières lignes reprennent ce que je vous ai présenté : masse salariale et fonctionnement sur les lignes 150 et 172. En fait, nous avons des ressources externes qui viennent des contrats qui sont passés par l'OST. Pour l'OST, nous pensons que nous allons facturer 90 000 euros de prestations externes cette année, à savoir 45 000 euros pour de la masse salariale et à peu près 45 000 euros pour du fonctionnement. Ce sont des contrats que nous passent des organismes publics pour l'essentiel. Le CNES nous a par exemple demandé une étude de bibliométrie, et il y a d'autres cas. La ligne au-dessus, rétablissement de crédits programme 150, concerne l'international. Ce sont toutes les accréditations faites à l'international. Vous voyez que cela représente un montant non négligeable de 690 000 euros de factures qui sont faites par le HCERES pour les évaluations conduites à l'international. J'y reviendrai tout à l'heure. Vous aurez la liste des accréditations que nous avons faites depuis le début de l'année.

Valérie MAZZA :

Que signifie le rétablissement de crédits ?

Michel COSNARD, président:

Je m'excuse, mais je n'y connaissais pas grand-chose il y a moins de trois jours. En fait, ce sont des factures établies au titre du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous n'avons pas la personnalité morale. Nous faisons donc une facture à l'institut polytechnique de Hanoï pour l'évaluation que nous avons réalisée de cet institut qui nous a passé une commande, et cela a un montant. L'institut polytechnique de Hanoï, c'est 33 224 euros - j'invente le chiffre. Nous faisons donc une facture à Hanoï de 33 224 euros, et l'institut polytechnique de Hanoï va payer cela au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela arrive dans la grosse caisse du mammoth. Le problème c'est d'arriver à faire revenir. Comme nous n'avons pas la personnalité morale, il faut être à la chasse de cela. Pour faire cela, il faut envoyer à l'agent comptable du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche les décomptes de dépenses, c'est-à-dire quelles sont les dépenses réalisées pour l'expert X, pour le conseiller Y, pour la partie de bureau Z, le taxi, le billet d'avion... Il faut envoyer les justificatifs de dépenses. Dans ce cas-là, on va nous donner un petit complément de crédit pour payer cela. C'est sur dépenses constatées. Autant vous dire que c'est pratiquement un cauchemar, le pire de l'administration française, en quelque sorte. Je pense que ces points-là se développeront dans le futur. Il est également possible qu'il y ait des recettes qui viennent de l'évaluation en France, de l'Office d'intégrité scientifique, que sais-je ? L'objectif n'est pas de faire obligatoirement des recettes. Il n'y a pas de raison que les choses soient gratuites parce que c'est l'État français, et en particulier dans ce qui est fait à l'étranger. Vous voyez que le montant, alors que nous en sommes réellement à notre première année, approche les 800 000 euros. Ce n'est pas négligeable, sur un budget de 18 millions. Cela peut continuer à augmenter. Je pense que ce mode de fonctionnement est d'une lourdeur beaucoup trop importante et

n'est certainement pas un encouragement à avoir plus de contrats externes. Dans les rétablissements de crédits du programme 150, il y a essentiellement deux grandes sources : les évaluations et les accréditations que nous faisons à l'étranger - je vous ai par exemple parlé de l'institut polytechnique de Hanoï - ainsi que notre participation à des programmes européens. Nous travaillons avec d'autres agences d'évaluation externe, à la demande de gouvernements étrangers, sur des programmes internationaux. Quand nous faisons partie d'un projet européen, expliquer à nos partenaires que nous sommes indépendants, mais que budgétairement, nous sommes rattachés au ministère, est incompréhensible. La facturation devient alors un cauchemar au carré, parce qu'il faut se conformer aux critères de la commission européenne. Je pense que ceci justifie à lui seul le fait que le HCERES dispose à terme de la personnalité morale.

Vous ayant dit tout ceci, en termes de « recettes », le budget du HCERES est de 19 141 523 euros et nous permet de couvrir l'ensemble de nos dépenses telles que nous l'avions projeté en masse salariale et en fonctionnement. A priori, vous n'avez pas d'inquiétudes à vous faire sur l'exécution du budget 2 017. Nous serons peut-être même capables de ne pas avoir à faire appel au dégel de la réserve de précaution. J'espère ne pas vous avoir perdu. Vous avez les documents. Cela n'a pas été complètement facile d'avoir une telle présentation.

Valérie MAZZA :

Vous nous rassurez sur la rigueur de gestion de ces fonds publics. Sommes-nous capables de dire si 19 millions, c'est beaucoup, trop, ou pas assez ? Au regard des missions confiées au HCERES, y a-t-il une façon de s'étalonner ou de pouvoir dire que c'est suffisant pour remplir la mission ? Comment pouvons-nous nous comparer à l'international ? Est-ce le ratio par rapport aux deux budgets opérationnels ? Devons-nous raisonner en pourcentage des dépenses de recherche française et de l'enseignement supérieur ? Comment savoir si nous sommes bien, si nous sommes en dessous de la réalité, et comment se comparer au niveau international ?

Michel COSNARD, président :

C'est un excellent ensemble de questions. Autant vous dire que mes réponses vont être très embryonnaires. Ce sont des questions que nous ne nous sommes pas encore posées, mais nous allons nous les poser. Cela fait partie des choses que nous allons faire. Il a déjà fallu arriver à cela. Ce n'est pas d'une grande simplicité, parce qu'autant vous dire que les tableaux que nous avons n'ont rien à voir avec cela, car nous ne sommes pas un établissement mais un centre de dépenses parmi de nombreux autres du ministère.

En termes de couverture de nos besoins, je pense l'avoir montré, nous y arrivons... j'ai demandé à chacun des départements d'évaluation et des départements dépensiers du HCERES de limiter les budgets. L'une des mesures a été de diminuer le nombre de conseillers scientifiques, et éventuellement de diminuer la taille des comités d'experts. Mais très franchement, je considère qu'avoir recours à moins de conseillers scientifiques et à moins d'experts ne fait que renforcer la qualité de notre évaluation. Ce n'est pas parce que nous avons des comités d'évolution à 25 ou 30 personnes que l'évaluation est meilleure. Cela change le métier de l'expert et celui du conseiller scientifique. DE Ce point de vue-là, les choses sont assez claires. Mais nous ne remplissons pas toutes les missions d'évaluation que nous sommes censés faire.

Quelques exemples - et encore, je serais incapable de dresser une liste exhaustive : Nous n'évaluons que les diplômes nationaux : licences, licences professionnelles, Masters, et doctorats. Or, les établissements multiplient maintenant les diplômes d'université ou les diplômes avec des dénominations particulières, comme les Bachelors. À terme, je pense qu'il nous faut évoluer vers une évaluation de l'offre de formations des établissements, et non nous restreindre aux diplômes nationaux. C'était la demande du ministère, et en quelque sorte au temps où l'ancêtre du HCERES était un service d'évaluation du ministère. Maintenant, nous sommes une autorité administrative indépendante, et notre mission va bien au-delà. C'est une mission d'évaluation de l'offre de formations. Voilà une piste de réflexion. Et pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

Deuxièmement, l'extension des évaluations aux formations délivrées par d'autres ministères. C'est toute cette question de l'universitarisation des diplômes professionnels. Nous avons en cours des demandes concernant toutes les formations paramédicales (infirmières, ostéopathes, kinésithérapeutes, etc.) Si nous devons prendre en charge cela, c'est plus d'un million d'euros annuels de coût qui ne seront pas budgétés. Il y a un petit jeu de ping-pong entre le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de la santé, chacun disant à l'autre « mais c'est à vous de payer. » Pour le moment, nous sommes sur notre statu quo - Très franchement, nous allons peut-être alléger ce que je dis là dans le compte rendu. Il en va de même pour les évaluations des établissements. Il y a un certain nombre d'établissements qui ne sont pas évalués et dont nous pouvons nous poser la question à savoir s'il ne faudrait pas

étendre cette évaluation. Nous avons par exemple découvert que l'ONERA n'était pas évaluée. Nous pouvons nous demander pourquoi. Un autre exemple est le Conservatoire national de musique, où l'on évalue les formations qui délivrent des Master, mais pas le Conservatoire national. La question de la couverture d'évaluation est une question qui se pose. Pour le moment, nous avons une approche un peu conservatrice, mais à un moment, il faudra se poser la question d'une évaluation plus large et couvrant tout. Pas obligatoirement faite par le HCERES. Ceci va certainement remettre en question - et c'est quelque chose que le ministère pourra regarder - le modèle économique de l'évaluation.

La troisième question concerne le rapport entre les efforts humains et financiers réalisés dans l'évaluation par rapport à la masse des crédits. Nous n'avons pas encore conduit d'enquête à l'international. Je dois dire que si nous regardons le coût annuel par rapport au budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous sommes dans des limites très faibles. La question peut se poser. Je me souviens qu'il y a un an, j'avais un peu déstabilisé un auditoire lorsque j'avais évoqué le coût de l'évaluation d'une étude de Lyon. Si nous prenons le coût de l'évaluation de l'ensemble des établissements de Lyon, l'ensemble des universités, des unités de recherche et des formations - 150 unités de recherches et 600 ou 700 formations - le coût était d'un million d'euros. Cela avait semblé beaucoup. En termes financiers, si nous regardons le budget, il se compte en plusieurs milliards. Dépenser un million d'euros pour évaluer quelque chose qui correspond à plusieurs milliards de dépenses n'est pas déraisonnable. C'est une équation budgétaire. Ensuite, il faut voir le bien-fondé de ces évaluations. Est-ce qu'il y a un bénéfice à tirer de l'évaluation ? Hélas, on ne peut pas aller dans le quantitatif, mais le qualitatif.

Le dernier point de réponse, c'est que lorsque nous allons à l'international - ce qui explique en partie seulement nos succès sur l'évaluation à l'international - nos coûts sont faibles par rapport aux coûts des autres agences, en particulier des agences américaines. Mais c'est un coût constaté, comme vous l'avez vu. Cela ne sert à rien de demander plus d'argent, puisque c'est le coût que nous pouvons justifier. Voilà quelques réponses. Je sais bien qu'elles sont très imparfaites. Nous allons tâcher de pouvoir les compléter.

Jean-Michel PLANE :

J'avais deux questions autour de deux réflexions. En préambule, je suis professeur de gestion, cela m'intéresse donc particulièrement, même si j'enseigne plutôt la gestion des ressources humaines.

Michel COSNARD, président :

Nous ferons appel à vous en fin d'année.

Jean-Michel PLANE :

Je me réjouissais de voir le coût du loyer. Y a-t-il une réflexion qui pourrait être menée au sein du HCERES autour de ce que l'on appelle en gestion la notion de « coûts cachés » ? C'est un ensemble de coûts assez diffus mais qui peuvent être assez importants, et le loyer en est une illustration. Pourrait-il y avoir une réflexion en termes de contrôle de gestion afin de réduire certains coûts qui seraient des coûts liés au gaspillage, puisque ce sont des fonds publics. N'y a-t-il pas une partie des coûts qui sont compressibles ? Il pourrait y avoir une réflexion à ce sujet.

Michel COSNARD, président :

C'est une bonne question. Mais le propre de ces coûts, c'est qu'ils ne sont pas identifiés.

Jean-Michel PLANE :

Vous avez quand même récupéré 1,2 million d'euros. C'est considérable. On le savait, d'accord. Il était caché, et il est devenu visible. C'est juste une question.

Michel COSNARD, président :

Il ne faut pas parler de comptabilité analytique, parce que nous n'avons pas de comptabilité.

Jean-Michel PLANE :

On parle beaucoup de démarche qualité, mais on n'aborde jamais les conséquences économiques des défauts de qualité. Or, dans les démarches qualité, il y a beaucoup de travaux qui ne s'arrêtent pas simplement au zéro défaut ou à l'amélioration de la qualité. On démontre aussi l'impact économique de la lutte contre la non-qualité. Les dysfonctionnements ont un coût économique. Par exemple, dans une entreprise où l'absentéisme est important,

on peut démontrer que cet absentéisme a un coût considérable, et que ce coût est globalement caché. Ne pourrait-on pas aller jusqu'à l'évaluation économique de la non-qualité dans certains domaines ? Peut-être pas dans tous.

Le deuxième point qui n'a rien à voir avec le premier m'a fait réagir, parce que plusieurs collègues m'ont interpellé là-dessus : Dans certaines universités, et souvent les plus prestigieuses, on voit se développer - certains collègues vont peut-être bondir - des formules DBA, c'est-à-dire un doctorat qui est en fait un diplôme d'université et qui est en fait un doctorat professionnel. Je pense en l'occurrence à Paris-Dauphine, mais il y en a plein d'autres, dont la mienne.

Michel COSNARD, président :

Comment écrivez-vous cela ?

Jean-Michel PLANE :

C'est comme « NBA », mais avec le « D » de « Doctorate ». Certaines universités ont mis en place des programmes de DBA. Ces programmes échappent effectivement à l'évaluation. J'ai pensé à cela en vous écoutant lorsque vous parliez des DU. Ce sont quand même des programmes très lucratifs. Je crois qu'à l'université de Paris-Dauphine, le prix du DBA est de 25 000 euros.

Michel COSNARD, président :

Par étudiant et en trois ans ? 9 000 euros par an.

Jean-Michel PLANE :

Oui c'est cela. Je crois même que c'est davantage.

Michel COSNARD, président:

Une grande école de commerce parisienne que je ne nommerai pas à un programme avec 2 000 étudiants à 9 000 euros par étudiant, ce qui donne 18 millions. Je me souviens de cela car c'est le budget du HCERES.

Jean-Michel PLANE :

Le DBA de l'ENSAT est à 45 000 euros, et c'est actuellement le meilleur du monde.

Michel COSNARD, président :

Ce n'est pas nous qui évaluons ces formations, Monsieur PLANE. C'est le FDG.

Jean-Michel PLANE :

Je sais. Administrativement, le DBA est un DU. Je sais que certains collègues sont étonnés, mais ce sont des programmes qui ont de plus en plus de succès. Si vous ouvrez un DBA dans votre université, vous allez avoir une demande importante de gens.

Michel COSNARD, président :

Et certains donnent lieu à une reconnaissance du Master ou de la licence.

Jean-Michel PLANE :

Oui. Et certains DBA prévoient même une passerelle avec le doctorat. L'étudiant qui ferait un excellent DBA pourrait par exemple être admis en deuxième année de doctorat. Ma question, c'est quid de ces formations qui sont administrativement des DU et qui échappent à l'évaluation ?

Michel COSNARD, président :

C'est la remarque que je vous ai faite. Pour le moment, nous n'évaluons que les diplômes nationaux, mais nous envisageons d'évoluer. Je pense que cette évolution n'aura lieu que lorsque nous pourrons évaluer une offre de formation, et non plus formation par formation. C'est quelque chose dont nous allons discuter avec le ministère, avec la DEGSIP, mais cela demande une évolution culturelle du ministère de l'enseignement supérieur qui pour l'instant est à cheval sur les formations.

Jean-Michel PLANE :

Plus pour longtemps, parce qu'il y a quand même des changements. Si vous regardez le programme de l'enseignement supérieur...

Michel COSNARD, président :

Nous ne nous sommes jamais arrêtés en tout cas. Il n'y a donc pas de soucis.

Jean-Michel PLANE :

Je ne crois pas qu'Harvard délivre des diplômes nationaux, par exemple.

Michel COSNARD, président :

Harvard n'est pas un établissement français. Nous aimerions bien évaluer Harvard, cela nous changerait.

Gilberte CHAMBAUD :

Je ne ferai pas un discours aussi compétent sur l'économie. Ce travail que vous faites qui s'élève à peu près à 4 % de votre budget, si nous regardons bien. Ces 4 % immobilisent des forces en interne au HCERES. Cela fait-il partie de votre mission, vu que vous ne gagnez rien ? Ce sont des remboursements de frais que vous évaluez. Je suppose que vous évaluez le coût des personnels qui gèrent les choses. Vous avez donc une facture correspondante à cela. Mais je suppose que cela mobilise quand même des forces de conseillers scientifiques ou de délégués scientifiques. Quel est l'intérêt que vous avez à développer ces lignes-là ?

Michel COSNARD, président :

C'est une excellente question, mais je vais tout de suite donner un carton jaune à Monsieur Plane et Madame CHAMBAUD pour avoir utilisé « l'HCERES ». Je vous rappelle que c'est « le HCERES ». On dit « au HCERES » ou « du HCERES ». Dorénavant, nous allons mettre un petit cochon au centre de la table, et nous mettrons un euro par faute sur l'emploi.

Premièrement, cela n'induit pas de charges supplémentaires non financées pour le HCERES, et c'est pour cette raison que nous le faisons. C'est-à-dire que lorsque nous mettons 643 789 euros de masse salariale, cela signifie que nous allons payer 643 789 euros de masse salariale supplémentaire. Cela représente des conseillers scientifiques en plus, et surtout des experts. Ce sont les indemnités que nous donnons aux experts. Pour les quatre universités vietnamiennes, nous avons mis en place deux comités d'experts qui sont partis au Vietnam pour faire la visite d'évaluation externe. Les indemnités qu'ils ont reçues sont là-dedans. Il y a donc une charge supplémentaire mais qui est financièrement couverte par ces factures. Autrement dit, pas de coûts cachés comme le dirait Monsieur PLANE. Nous pourrions faire un peu de bénéfices, mais cela ne sert à rien puisque nous ne sommes pas capables de le récupérer. Autant rester dans des coûts exacts.

Deuxième réponse : pourquoi le faire, puisque les dépenses sont égales aux coûts ? C'est toute l'importance de la participation à des projets européens et à des missions sur le terrain. Nous nous enrichissons. Comprendre finement comment fonctionne l'enseignement supérieur et la recherche au Vietnam, comment sont organisées les universités, comment s'effectue une évaluation. Très souvent, ces évaluations sont conduites en lien avec les agences d'évaluation des pays correspondants. C'est un enrichissement très important. Nous nous frottons à l'international. Nous ne pouvons pas rester longtemps concentrés sur le territoire national sans avoir de relations avec les autres agences. C'est donc un vrai enrichissement. Je parle là pour les évaluations à l'international. En ce qui concerne l'OST, je pense qu'il est très important d'avoir des liens avec d'autres organismes et d'avoir ces commandes qui vont amplifier le portefeuille de projets de l'OST.

Gilberte CHAMBAUD :

François disait que le HCERES n'est pas cher. Qu'est-ce qui fixe le tarif ? Il est vrai qu'à l'étranger, c'est beaucoup plus cher. Les agences étrangères payent beaucoup plus cher. Qu'est-ce qui fixe le tarif ?

Michel COSNARD, président :

Ce sont les dépenses. C'est-à-dire que l'on regarde quel est le besoin pour une telle évaluation, donc en termes de nombre d'experts, de jours de conseillers scientifiques, de frais de mission, etc. Nous faisons un budget et

nous faisons payer les dépenses correspondantes. Cela vous donne la réalité des prix. Alors qu'une agence américaine ou allemande a la possibilité de prendre en charge des coûts cachés et une partie de bénéfices.

Gilberte CHAMBAUD :

Cela signifie également que les experts envoyés sur le terrain sont payés en fonction d'une grille que l'on peut définir et qui est faible.

Michel COSNARD, président :

Oui. C'est la grille française. C'est un arrêté du ministère.

Gilberte CHAMBAUD :

Voilà. Il y a un arrêté. Il y a des règles.

Michel COSNARD, président :

Oui. Nous ne pouvons pas déroger aux règles.

Un intervenant 2.33.18 :

C'est 300 euros par jour pour les experts et 400 euros pour le président. Quant à ce que coûtent les chargés de projet ou ce que je coûte moi, il y a une grille ministère. Je crois qu'il s'agit de 434 euros par jour. C'est la grille que fixe le ministère par rapport à nos heures chargées.

Rémy MOSSERI :

Je serais curieux de savoir si l'abandon de la notation des unités et des réunions qui allaient autour a pu avoir un effet sur le budget, ou est-ce trop petit pour être visible ?

Michel COSNARD, président :

Je suppose que cela a dû diminuer de quelques réunions, mais je ne peux pas dire.

Valérie MAZZA :

Pour rebondir avec le commentaire de Jean-Michel Plane, quelle est la valeur du service que le HCERES apporte aux pays ? Si vous n'existiez pas... sommes-nous capables d'estimer l'impact négatif ? C'est très compliqué, car nous parlons de la préparation de l'avenir. Mais intuitivement, nous savons bien que si nous avons des universités qui ne forment plus les gens comme il le faut, il y a un coût pour la société. Sommes-nous donc capables d'évaluer, au regard du coût potentiel d'une mauvaise qualité du système, la valeur du service que vous apportez ?

Michel COSNARD, président :

C'est bien entendu hors de mon champ d'investigation et de compréhension. Mais je pense qu'il est vraiment important de comprendre que cette notion d'évaluation et d'assurance qualité est, dans ce secteur de l'enseignement supérieur de la recherche, consubstantiel de l'autonomie. À partir du moment où les établissements ont une très forte autonomie, le régulateur de cette autonomie, c'est l'évaluation externe. Je pense que c'est absolument capital. Je dois dire que de ce point de vue-là, beaucoup de progrès ont été faits dans cette évolution en ce qui concerne l'évaluation de la formation, de la recherche et des établissements. Je pense que cela ne peut même pas se discuter. Il est indispensable de l'avoir, que ce soit sous la forme du HCERES ou d'un ensemble d'agences. Après, il peut y avoir des mises en œuvre de manières diverses. Je ne plaide pas pour une agence de type HCERES. Mais c'est consubstantiel au développement de l'autonomie. Et en France, nous n'en sommes qu'au début. Il y a encore beaucoup de retard au niveau de l'autonomie des établissements. Il y a quand même des marges de progrès, en particulier en ce qui concerne les universités. Les organismes de recherche sont beaucoup plus en avance de ce point de vue-là, ainsi que les écoles.

Michel BOZDEMIR :

Parmi les autres autorités administratives, y en a-t-il certaines qui ont de l'autonomie financière ?

Michel COSNARD, président :

La personnalité morale ? Oui. Je parle sous le contrôle de Nelly. Il y a deux types d'autorités administratives indépendantes : les autorités administratives comme nous, et les autorités publiques indépendantes comme la CNIL qui a la personnalité morale. Dans les autorités administratives indépendantes, nous allons distinguer celles qui ont une mission purement de régulation, où l'on donne des normes, etc. de celles qui ont une activité particulière avec des recettes. Avant l'arrivée de l'OST au sein du HCERES et le développement de programmes internationaux, la question ne faisait pas réellement sens contrairement à aujourd'hui. Dans les années à venir, nous allons certainement dépasser le million voire davantage de recettes externes. Il faudra un moyen de gérer cela. Sinon, cela va être un vrai cauchemar.

Michel BOZDEMIR :

Deuxièmement, à l'international, les autres agences d'évaluation ont-elles une manœuvre plus grande que nous pour la gestion de leurs ressources ?

Michel COSNARD, président:

Il est clair que la réponse est oui. Comme je vous l'ai dit, nous avons deux types de relations avec les autres agences. Des partenariats. Je crois que nous avons cinq ou sept programmes européens en cours. Vous voyez un peu le volume. Nous en serons vraisemblablement à une dizaine de participations à des programmes européens qui sont financées par la commission européenne, pour faire simple. Nous jouons un peu les jambes liées avec ces histoires de coûts et de justifications qui sont cauchemardesques. Il faudrait pouvoir rémunérer les experts dans ces programmes à la même hauteur que le font nos partenaires européens. C'est un mode de fonctionnement un peu bizarre, à tel point que parfois, on dit qu'il ne vaudrait mieux pas que l'expert soit envoyé par le HCERES, mais plutôt par une autre entité qui va pouvoir fixer des coûts supérieurs. Cela n'est pas très bon. Il y a d'autres fois où nous sommes un peu en concurrence. Nous essayons de ne pas être en concurrence avec les agences européennes. Ce serait stupide. Autant y aller en partenariat comme nous l'avons fait avec l'ANECA ou d'autres. Mais plutôt avec des agences américaines. Nous l'avons bien vu en Amérique ou au Moyen-Orient. Nous nous apercevons qu'en termes de coûts, nous sommes très nettement inférieurs. Mais ce n'est pas un cocorico. C'est lié à notre structure juridique, et non à des coûts plus optimisés. C'est un fait.

C'était une session de formation. Au mois de décembre, vous aurez à voter le budget. Sauf coup de Trafalgar, il ne sera à mon avis guère différent de celui que je viens de vous présenter. En tout cas, nous essaierons de partir sur les mêmes documents.

| V. Rapport d'activité 2016 (délibération) |

Michel COSNARD, président :

Nous en arrivons au seul point pour lequel je vous demanderai de voter : le rapport d'activité 2016 qui vous a été communiqué sous une forme provisoire. Ce n'est qu'à l'issue de la réunion et des remarques que vous nous aurez faites que nous ferons imprimer le rapport dans sa version finale. D'un point de vue esthétique, nous l'avons tiré en 21 x 29,7 cm. En fait, il aura un format 15 x 23 cm, un format un peu moins rectangulaire qui s'appelle « format moderne ». Il y a des formats anciens et des formats modernes. De telle sorte que si vous le retournez, vous pouvez voir l'arbre. Cela va être beau.

Comme je vous l'avais dit, j'ai souhaité que nous fassions de ce document un document de communication. Bien entendu, c'est un document qui porte une importance capitale pour le HCERES, puisque c'est le rapport d'activité que nous envoyons aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, seules aptes à émettre un avis sur notre activité. Ce document officiel est donc très important. Dans les années passées - sans vouloir être désagréable vis-à-vis de mes prédécesseurs ou de moi-même l'année dernière - nous faisons un document qui était purement administratif (comptes rendus d'activités de département, les chiffres clés, etc.) Je ne sais pas combien de sénateurs ou de députés lisaient ce document. À mon avis, ils devaient être contraints et forcés à le faire, car il n'était pas forcément très intéressant. En tout cas, je ne suis pas sûr qu'il était lu en dehors des commissions compétentes. Notre objectif était d'essayer de faire un peu mieux, c'est-à-dire d'avoir à la fois un document qui soit un document d'activité, mais également un document de communication qui explicite un peu mieux nos missions, qui soit accompagné d'illustrations, d'un peu de couleurs, et d'avis externes. Nous avons donc demandé à un certain nombre de personnes leur avis sur le HCERES. Et qu'il ne fasse pas 200 pages, donc avec une limite d'une quarantaine

de pages. D'où le document que vous avez là. Nous lui avons donné un titre : avant, nous l'appelions « rapport d'activité 2015 ». Maintenant, c'est « partenaire de progrès, rapport d'activité 2016 ». Nous sommes donc dans cette idée d'être dans la communication. Nous avons essayé de décliner notre charte rédactionnelle dans ce cadre-là. Ce rapport ne va pas être tiré en beaucoup d'exemplaires papier. L'objectif est d'avoir un rapport numérique qui sera donc beaucoup distribué en format numérique, avec des compléments qui seront accessibles via le Web. Vous verrez parfois que l'on peut cliquer sur un lien ou prendre un flashcode pour que se déclenche une vidéo sur Internet. Ce rapport est organisé en trois grandes parties :

- « évaluer pour éclairer ». C'est essentiellement le rapport d'activité des départements d'évaluation. Il comporte les chiffres clés, l'évaluation des formations, de la recherche, des établissements et des coordinations territoriales. Cette partie représente à peu près la moitié du volume ;
- « analyser pour conseiller ». Nous allons essentiellement y retrouver l'OST et l'international ;
- « accompagner en toute transparence ». Nous allons y trouver les activités du secrétariat général et l'organigramme.

Je ne vais pas vous en dire davantage. Je suis prêt à répondre à vos questions, s'il y en a.

Caty DUYKAERTS :

Une petite question sur les chiffres-clés : s'agit-il de l'année académique ou de l'année civile, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 ?

Michel COSNARD, président :

Il s'agit de la vague B. C'est donc académique. Nous procédons vague par vague. Théoriquement, c'est un rapport d'activité civil. Mais les chiffres d'évaluation ne veulent rien dire en termes civils, d'autant plus que le 31 décembre tombe en plein milieu d'évaluation. Il pourrait donc y avoir une partie de l'évaluation faite avant et une partie après. Cela n'aurait pas de sens. Nous essayons donc de le faire par vague.

Jean-Marc HEINTZ :

Je tiens simplement à signaler une petite erreur factuelle à la page 33, sur le joli graphique sur la spécialisation et l'impact. Dans l'échelle horizontale, une valeur est fautive. On passe de 1 à 1,11, et ensuite à 1,20, 1,30, etc. C'est un détail.

Concernant l'organigramme donné tout à la fin, page 41, où l'on peut voir l'ensemble des départements, y compris l'Office français d'intégrité et le département des systèmes d'information. Juste avant, sur le petit graphique sur la répartition des personnels, ces deux départements n'apparaissent pas.

Michel COSNARD, président :

C'est toujours le même problème. Jean-Marc, la question est excellente, mais la réponse est toujours insatisfaisante. Nous avons mis l'organigramme 2017. Or, c'est le rapport d'activité 2016. En 2016, la DSI et l'office n'existaient pas. Mais si je mets un organigramme correspondant à 2016, vous allez me dire : « Mais comment cela se fait-il que vous n'ayez pas mis... »

Jean-Marc HEINTZ :

Ou mettre une petite étoile.

Michel COSNARD, président :

D'accord. Nous allons mettre une date. Nelly, vous prenez la remarque ? Nous allons mettre « organigramme juin 2017 ». Vous avez tout à fait raison.

Loris GAUDIN :

La lecture de ce rapport d'activité me fait penser à quelque chose. Je voulais du coup le verser au débat, puisque nous en avons parlé au début : en ce qui concerne le petit camembert sur les experts de la vague B, en tant que représentant étudiant, il est vrai que je trouve malheureux de constater qu'il n'y a seulement que 1, 5 % des profils experts qui sont des étudiants. Mais nous allons y travailler. Sur le volet établissements, il y a déjà des

étudiants dans les comités. Bientôt, il y en aura dans les formations. Le débat avait-il déjà été ouvert sur la question de l'évaluation de la recherche ?

Michel COSNARD, président :

Le débat n'a pas été ouvert. Il n'est pour l'instant pas prévu d'avoir de représentants des étudiants ou des doctorants dans les évaluations des unités de recherche. C'est une question qui peut se poser. Par contre, il y a des étudiants dans les évaluations des écoles doctorales. Je ne sais pas ce que Pierre a prévu dans le cadre de l'évaluation des dispositifs recherche, puisque c'est là que nous allons regarder le lien formation et école doctorale-recherche. Il ne serait peut-être pas idiot d'avoir un représentant étudiant. Je ne sais pas ?

Pierre GLAUDES :

À l'heure actuelle, nous n'avons pas encore prévu d'introduire la présence d'étudiants dans les comités d'experts des unités. En revanche, c'est envisagé dans les comités d'évaluation des dispositifs recherche des sites, notamment parce que l'un des critères d'évaluation de ces dispositifs porte sur les liens entre formation et recherche. Dans ce contexte, il nous a paru intéressant d'avoir des représentants des étudiants.

Valérie MAZZA :

Je trouve que c'est un très beau document, avec beaucoup de travail. Il donne une image moderne et l'envie d'être lu.

À la page 16, je ne comprends pas les graphiques du bas. Je crois comprendre, mais pour quelqu'un qui n'est pas spécialiste, qu'est-ce qu'un champ de formations ? Et pourquoi raisonne-t-on en anciennes régions alors qu'il y a eu la réforme des régions ? Pourquoi ne pas parler des nouveaux regroupements régionaux ? Il y a sûrement une logique, mais comme il n'y a aucune explication pour commenter ce schéma...

Michel COSNARD, président:

C'est tout le problème entre une illustration et le lien entre cette illustration et le texte. Au moment de l'évaluation, nous demandons que les établissements ou les coordinations territoriales présentent leur offre de formations à travers des champs de formations. Un champ de formations est un ensemble de licences, de licences professionnelles et de Masters, et peut-être d'écoles doctorales. C'est essentiellement disciplinaire. Vous allez par exemple avoir sciences de la vie et de la santé comme un champ de formations. Les chiffres que vous voyez là, c'est que pour la Normandie, on nous a présenté l'offre de formations en 17 champs de formations. C'est le même nombre de formations pour Auvergne, Bourgogne et Franche-Comté, 13 pour Pays-de-Loire, 8 pour l'Outre-mer et 19 pour la Bretagne. Cela conduit à vous donner une idée du volume d'évaluation, c'est-à-dire qu'à un champ de formations est associé un comité d'évaluation qui va évaluer les formations de ce champ, c'est-à-dire entre 10 et 15 formations. En ce qui concerne les nouvelles régions, comme vous le savez, elles sont apparues au 1^{er} janvier 2016. Or, cette vague d'évaluations était à cheval sur 2015 et 2016. Nous avons donc essentiellement travaillé avec les anciennes régions.

Valérie MAZZA :

Du coup, pourquoi Auvergne, Bourgogne et Franche-Comté sont-elles regroupées ? Vous avez juste découpé la France en quatre zones.

Michel COSNARD, président :

Pourquoi l'Auvergne est-elle rattachée à Bourgogne et Franche-Comté ? Parce que nous avons fait des comités communs, c'est bien cela, Jean-Marc ?

Jean-Marc HEINTZ :

(Inaudible, micro coupé)

Michel COSNARD, président :

C'est une question de logistique et d'organisation. Mais vous avez raison. Nous ne voulons pas changer le découpage des régions.

Valérie MAZZA :

Cela m'a évoqué beaucoup de questions et d'interrogations.

Michel COSNARD, président :

À voir si éventuellement, nous distinguons l'Auvergne. Peut-on faire cela Jean-Marc ? Je pense qu'il serait pas mal d'avoir un sixième carré en distinguant Auvergne de Bourgogne Franche-Comté. Pourrais-tu retenir cela ?

Valérie MAZZA :

Ensuite, pour avoir participé, il y a plusieurs années, à des visites du HCERES en tant que partenaire d'une école d'ingénieur, je trouve que dans le document, vous mettez vraiment l'accent sur « évaluer avec l'appui de toutes les communautés », et je trouve cela très bien. Vous mettez l'accent sur l'aspect englobant et inclusif de la démarche. En revanche, je trouve que vous rendez mal compte de l'investissement et de l'implication des partenaires, notamment industriels, mais aussi des collectivités territoriales qui prennent le temps de discuter avec les délégations d'évaluateurs, qui apportent un éclairage et qui se mobilisent également pour contribuer au bon déroulement de l'évaluation de la recherche. Je ne suis pas en train de dire que leur contribution est majoritaire, mais il y a une implication qui, je trouve, n'apparaît pas dans le document ou que je n'ai pas trouvée. Mais peut-être l'ai-je mal lu ?

Annie VINTER :

Si vous regardez spécifiquement le chapitre auquel vous faites allusion, il est vrai qu'il n'apparaît pas. Maintenant, dans les documents auxquels nous faisons référence au travers de ce rapport d'activité, il est bien mis en avant tout le travail d'interaction que nous avons avec les collectivités, et nous allons y mettre un accent de plus en plus fort en les rencontrant, même en amont des évaluations. En ce qui nous concerne, nous reconnaissons complètement leur investissement. Mais dans nos catalogues de plans d'entretiens avec les partenaires de l'évaluation, les collectivités - à différents niveaux (régions, métropoles, etc.) - ont une place extrêmement importante. Nous les sollicitons pour qu'elles nous fournissent des attentes sur l'évaluation. Dans le rapport lui-même, tous ces aspects-là appartiennent au processus normal qui fait que dans un rapport d'activité ciblé sur une vague, ils ne vont pas ressortir, ou autrement, nous le ferons ressortir chaque année. Je pense que c'est un peu cela qui fait que vous ne le voyez pas spécifiquement sur ce rapport. Maintenant, dès que nous devons reformaliser ce processus comme nous allons le faire pour la vague E, il est possible que vous le voyiez plus mis en exergue, car c'est un travail nouveau pour la vague En question.

Michel COSNARD, président :

Deux commentaires en réponse à votre question : premièrement, « évaluer avec l'appui de toutes les communautés », c'est dans le chapitre évaluation de la recherche. Nous avons voulu mettre l'accent sur une évolution majeure qui est le fait qu'il y ait des personnels d'appui à la recherche dans les comités d'évaluation. Nous n'avons pas mis l'accent sur ce partenariat avec les régions, etc. Ceci dit, cela n'enlève rien à ce que vous avez dit. Je suis d'accord avec cela. Éventuellement, nous pourrions rajouter une phrase, mais il ne faudrait pas le mettre dans ce chapitre-là, mais plutôt dans celui intitulé « autoévaluations réussies, évaluations utiles ». Nous sommes en fait dans un dilemme, parce que le 1^{er} septembre 2016 est la date de création du département d'évaluation des coordinations territoriales. Jusqu'à cette date, nous le faisons de façon expérimentale. Effectivement, nous rencontrons les régions, etc. C'est dans le rapport d'activité 2017, celui que nous ferons dans un an, que nous pourrions mettre davantage l'accent sur l'évaluation intégrée et sur ce rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales.

Valérie MAZZA :

Collectivités et entreprises. C'est éventuellement plutôt sur des aspects de formation. Mais je suis toujours impressionnée par l'implication de PME et d'entrepreneurs qui connaissent mal le monde universitaire, mais s'investissent, prennent le temps de discuter avec les évaluateurs et donnent un retour terrain qui est également précieux.

Michel COSNARD, président :

Qui est indispensable.

Valérie MAZZA :

Je m'étonnais de ne pas le voir.

Michel COSNARD, président :

Je propose que nous prenions note de cela et que nous en fassions un focus l'année prochaine, et éventuellement l'interview d'une telle personne, ce qui serait davantage approprié. Ceci dit, s'il y a un endroit où nous pouvons rajouter une phrase, pourquoi pas. Nous sommes prêts à le faire. Mais nous sommes là dans de tels problèmes de calendrier que nous ne pouvons pas ajouter un paragraphe spécifique.

Valérie MAZZA :

J'ai relu la mission donnée au HCERES. Il y a un aspect sur la diffusion de la culture scientifique et technique, mais également sur la valorisation de la recherche. Je trouve que ces mots n'apparaissent pas du tout dans le document, alors que ce sont deux missions qui font partie intégrante de la mission du chercheur.

Michel COSNARD, président :

Ce sont des critères d'évaluation. Dans le référentiel d'évaluation des établissements, mais cela est également vrai dans l'évaluation de la recherche, il y a un critère lié au transfert et à l'information scientifique et technique.

Valérie MAZZA :

Je suis persuadée que vous le faites et que vous le prenez en compte. C'est simplement que vous ne le dites pas. Sauf si ce document est destiné à des spécialistes et à des gens très pointus. Mais vous avez fait un effort de vulgarisation et d'ouverture.

Michel COSNARD, président :

Nous souhaitons justement faire un effort dans cette direction. Voilà deux lignes d'amélioration.

Valérie MAZZA :

Peut-être pour l'année prochaine.

Michel COSNARD, président :

Absolument. Je le prends comme tel.

Constantina BACALEXI :

Une toute petite remarque, parce que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce que vous dites sur toutes les communautés, notamment sur ce changement et sur la participation des personnalités dans le comité d'évaluation. Mais alors que dans un autre endroit du rapport, c'est bien écrit, à la page 19, on s'en tient aux personnels administratifs, alors qu'il s'agit de personnels techniques et administratifs. Il ne s'agit pas seulement de personnels administratifs.

Michel COSNARD, président :

C'est tout à fait exact. Où voyez-vous le mot « administratifs » ?

Constantina BACALEXI :

C'est au chapitre « le rôle crucial des personnels d'appui », dans la première colonne de gauche, cinq lignes avant la fin, on dit : « mais aussi les personnels administratifs, les doctorants et les chercheurs. »

Michel COSNARD, président :

Il faudrait rajouter « administratifs et techniques ». Tout à fait.

Constantina BACALEXI :

Dans un autre endroit du rapport dont je ne me rappelle plus, il est bien indiqué qu'il s'agit des deux.

Michel COSNARD, président :

Ce n'est pas une excuse, mais une explication : en ce qui concerne la façon dont nous avons travaillé, nous avons demandé à une entreprise qui a missionné un journaliste. Ces textes ont été rédigés par un journaliste scientifique qui a l'habitude de faire des rapports d'activité d'universités, etc., sur la base d'une interview d'un entretien avec les directeurs. Celui-ci, c'est Pierre Glaudes qui a été interviewé par ce journaliste. Nous n'avons pas demandé à Pierre de rédiger, car nous aurions eu un style chatoyant, du Balzac peut-être. Et là, nous avons plutôt du journalisme 2017.

Pierre GLAUDES :

En l'occurrence, le paragraphe concerné se réfère à la série de huis clos qui ponctuent l'évaluation. Nous avons distingué les huis clos avec les chercheurs, ceux avec les doctorants. Il est en effet question d'un huis clos avec les personnels administratifs.

Michel COSNARD, président :

C'est uniquement administratif ?

Pierre GLAUDES :

Non. C'est l'ensemble des personnels

Michel COSNARD, président :

Nous allons rajouter technique.

Pierre GLAUDES :

Parce qu'il y a aussi des personnels scientifiques. Si nous voulions pinailler jusqu'au bout, nous pourrions en effet parler des ingénieurs de recherche et des ingénieurs d'études.

Michel COSNARD, président:

En mettant « administratifs et techniques », cela serait à mon avis très bien. Le texte a été rédigé par une personne qui, bien que connaissant le milieu, n'est pas du milieu.

Je vais vous demander de voter, si vous êtes suffisamment informés. Il s'agit d'adopter le rapport d'activité 2016, partenaire de progrès. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport d'activité 2016 est accepté à l'unanimité.

Je vous en remercie. Monsieur GROSERRIN vous prie d'excuser son départ précipité. Il doit retourner d'urgence à Besançon pour une réunion que je n'ai pas à qualifier ce soir, mais qui doit être liée à la semaine un peu particulière entre les deux tours d'élections. Et il m'a dit qu'il votait positivement pour le rapport d'activité. Merci beaucoup. Bien entendu, nous vous adresserons la version finale dans le bon format.

Je me suis aperçu que j'ai omis de vous faire part d'un point d'information. Je vais le faire maintenant, avant d'arriver au dernier point de l'ordre du jour. En ce qui concerne l'Office français d'intégrité scientifique, j'aurais souhaité vous informer de la composition du conseil à l'intégrité scientifique. Ces nominations prennent du retard, essentiellement par le fait que Pierre CORVOL a arrêté sa mission au sein du groupe de travail qui a rédigé les deux rapports sur l'intégrité scientifique. Ce comité est à présent coordonné par Claude HURIEZ. Ils ont voulu prendre un peu de temps. Je travaille avec ce comité pour la nomination des membres du conseil à l'intégrité scientifique. Vraisemblablement, le président de ce conseil à l'intégrité scientifique sera Olivier le Gall qui est l'ancien directeur scientifique de l'INRA. Il a accepté de prendre cette mission. Je vous transmettrai la composition du conseil à la réunion d'octobre.

Rémy MOSSERI :

Je n'ai pas vu passer d'appel d'offres pour la direction de cet office. Pourquoi ?

Michel COSNARD, président :

Je parle du président. Il y a deux étapes : la première est la nomination du conseil à l'intégrité scientifique. J'ai souhaité que ce soit moi qui décide de cette nomination, et je vous en informerai bien sûr, comme nous l'avons fait pour le COS, sur proposition des communautés. Pour moi, les communautés, c'est le groupe CORVOL coordonné par Claude HURIEZ, avec des assez précises qui sont la parité, six hommes et six femmes, et une représentation disciplinaire équilibrée : des scientifiques ou des universitaires de sciences et techniques, sciences de la vie et santé SHS, une représentation des régions, une représentation des organismes de recherche et des établissements universitaires ou des écoles, et enfin, trois personnalités étrangères. Quand je mets toutes ces contraintes, nous arrivons à l'ensemble vide. Vous vous en doutez. Mais nous allons essayer de faire au mieux. Et des gens qui connaissent le milieu de l'intégrité scientifique, donc soit des personnalités de haut niveau connaissant l'intégrité scientifique n'ayant pas de problèmes d'intégrité scientifique et n'étant pas en charge dans les établissements de l'intégrité scientifiques. Ce sont vraiment des contraintes assez complexes, mais je ne doute pas que nous allons y arriver. J'ai demandé à Claude HURIEZ et Olivier le Gall de travailler ensemble pour arriver à cette liste, sur ce conseil. Ce conseil aura des missions équivalentes à celle du COS de l'OST. Par contre, en ce qui concerne le département, il y aura un appel à candidatures. J'espérais le publier en juillet. J'aurais souhaité que nous disposions du conseil. Je souhaite faire une commission comme je le fais d'habitude. Une commission de sélection et d'audition des candidats. Je souhaitais y mettre entre quatre et six membres du conseil de l'intégrité scientifique, avec deux directeurs, par exemple. C'est un modèle que j'ai mis en place pour les autres recrutements de directeurs. Comme nous avons pris du retard sur la mise en place du conseil, cet appel à candidatures n'a pas eu lieu. Je ne pense pas que nous pourrions le faire en juillet. Vraisemblablement, ce serait début septembre. Mais nous serons toujours dans le même modèle d'appel à candidatures assez large. Je dois vous dire que j'ai déjà reçu des candidatures spontanées. C'est quelque chose qui intéresse. Donc appel à candidatures, mise en place d'une commission, sélection sur dossier et audition. Nous pourrions éventuellement mettre un membre du collège dans ce groupe, en plus des membres du conseil à l'intégrité scientifique. Si l'un d'entre vous est intéressé, n'hésitez pas à m'en faire part.

Excusez-moi. C'est un point d'information que j'avais oublié de traiter lors du deuxième point.

VI. Compte rendu des travaux de la Commission d'accréditation des établissements à l'international

Michel COSNARD, président :

Le dernier point va aller très vite, sauf si vous posez beaucoup de questions. C'est le compte rendu des travaux de la Commission d'accréditation des formations et des établissements à l'international.

Je vous rappelle que nous avons deux commissions d'accréditation à l'international : une commission concernant les formations ou les programmes, et une commission concernant l'évaluation institutionnelle, donc les établissements. Ces deux commissions sont exactement les mêmes, à l'exception d'un membre de la commission qui est le directeur du département d'évaluation. Lorsqu'il s'agit des programmes, c'est Jean-Marc GEIB qui siège. Lorsqu'il s'agit des établissements, c'est Michel Robert. Nous essayons - et nous l'avons fait deux fois - de réunir cette Commission d'accréditation à l'international le matin des journées de réunion du collège. Donc le 20 mars au matin, la commission s'est réunie pour l'accréditation de programmes, essentiellement des Bachelors et des Masters. La liste est ici. Je vais y revenir dans le détail. Ce matin, la commission s'est réunie pour l'accréditation de quatre universités vietnamiennes. Je vous en donnerai le compte rendu.

Je vous rappelle que dans cette commission siègent Raphael LLAVORI, ici présent, Hélène KIRCHNER, Éliane KOTLER, et Anne FRAQUET pour le collège. Plus deux membres extérieurs : Jacques COMBY, le président de Lyon III qui préside aussi la commission internationale de la CPU, et Pierre van de WEGHE qui est le représentant des vice-présidents aux relations international des universités françaises. Bien entendu, participe aux travaux François PERNOT, qui d'ailleurs organise tout. Je préside. Et Nelly DUPIN assure le secrétariat de la Commission, la prise de notes. Comme je vous l'ai dit, il y a à chaque fois l'un des deux directeurs. Pour les programmes, c'était Jean-Marc GEIB.

Je n'avais pas pu vous faire le compte rendu de la commission lors de la dernière réunion. Je vais donc le faire assez rapidement. Vous avez l'essentiel des informations ici. Bien entendu, les rapports d'évaluation et d'accréditation sont publiés sur notre site Web.

Nous avons eu à regarder dix formations. La première, c'est le Bachelor science and technology de l'université des sciences et technologies de Hanoï, l'USTH, une université vietnamienne qui travaille en très fort partenariat avec des universités et des écoles d'ingénieurs françaises, qui délivre une licence, un Bachelor, et qui permet ensuite d'accéder à des Masters. Je crois qu'il y en a six. Ce sont des Masters français faits par des universités françaises et des enseignants qui vont à Hanoï pour délivrer leurs cours et qui donnent droit aux étudiants, en cas de réussite, à avoir le Master français correspondant. Mais le Bachelor, est entièrement vietnamien. L'USTH, en accord avec le ministère de l'enseignement supérieur vietnamien, a souhaité que le HCERES évalue cette licence et l'accrédite à l'international. Je vous rappelle que les accréditations ne donnent aucun droit en France. Un comité de visite a été mis en place et qui est allé visiter l'USTH. C'est bien cela ?

François PERNOT :

Le comité de visite qui a évalué ce Bachelor reprend pour partie les experts qui ont évalué les Masters de l'USTH. En l'occurrence le président de ce comité, Marc SAILLARD, le président de l'université de Toulon.

Michel COSNARD, président :

Je ne vais pas détailler, mais l'évaluation a été très bonne. Les critères d'accréditation ont été pour l'essentiel satisfaits, ce qui a conduit à une accréditation pour cinq ans et sans conditions.

Loris GAUDIN :

J'ai une petite question sur l'USTH. Quelle université délivre les Masters ?

François PERNOT :

C'est en fait un consortium qui gère ces six Master. Dans ce consortium, il y a à peu près une trentaine d'universités françaises. Parmi ces trente universités, il y en a quand même quelques-unes dont le Master est inclus dans leur offre de formation. Mais de mémoire... joker.

Loris GAUDIN :

C'était simplement par curiosité.

Michel COSNARD, président :

Il faudrait aller voir sur le site Web. Je pense que c'est très détaillé. Nous n'avons pas évalué les Masters, puisqu'ils sont évalués dans le cadre de l'évaluation des universités correspondantes.

François PERNOT :

Plus exactement, nous avons évalué les Masters tous ensemble l'an dernier, car ils ont été sortis de leur vague, pour les six universités dont nous parlions, afin d'être regardés tous en même temps. C'est Jean-Marc qui s'en est occupé. Nous arrivons quand même sur une problématique qui est celle de diplômes français délivrés au niveau de la République française, mais qui sont ouverts dans un pays étranger. Pouvons-nous les évaluer de la même manière que des diplômes délivrés en France ? Il y a une vraie question.

Michel COSNARD, président :

C'est un sujet pour le futur.

François PERNOT :

C'est la raison pour laquelle nous les avons sortis de la vague, à la demande du ministère.

Michel COSNARD, président :

Cette question de l'évaluation des formations françaises à l'international ou des établissements français à l'international est une question qui, pour l'essentiel, est ouverte.

Pascale SAINT-CYR:

Juste une précision pour Monsieur : c'était le fait que le ministère mettait des emplois pour ces diplômés et pour cette activité des universités ouvrant ces diplômés à l'USTH.

Michel COSNARD, président :

Souvent, ces universités résultent d'accords internationaux. Il y a un pilotage soit directement par le ministère des relations extérieures, soit en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur. Il y a des emplois à la clé. Le recteur est un professeur français, et le vice-recteur est vietnamien. C'est une université franco-vietnamienne.

François PERNOT :

C'est une université franco-vietnamienne avec un accord qu'avaient signé, en son temps, Valérie Pécresse et son homologue à ce moment-là. Le recteur est français et les deux vice-recteurs sont vietnamiens.

Michel COSNARD, président :

Les deux autres Master sont des Masters de droit, un public et l'autre privé, dans la même université saoudienne, Arab East Colleges à Riyad. Je ne suis absolument pas expert de ce secteur, mais traditionnellement, le droit en Arabie Saoudite est un droit lié à la charia. Il y a une évolution du droit en Arabie Saoudite qui se rapproche des normes internationales, que ce soit en droit public ou en droit privé, essentiellement lié à l'ouverture du pays vers l'international et aux échanges économiques ou entre particuliers de l'Arabie. Ces formations sont récentes. En général, l'Arabie Saoudite est une chasse gardée des agences d'évaluation américaines, à l'exception du droit, puisque pour le droit, l'Arabie Saoudite souhaite en avoir une vision latine et non anglo-saxonne. Ne me demandez pas ce que cela veut dire.

François PERNOT :

Nous sommes dans des pays du Moyen-Orient qui conservent une forte tradition du droit français - je n'ose pas dire napoléonien. Pour les entreprises françaises présentes dans la région comme pour nos collègues juristes, il est très important de faire vivre le droit français face à la Common Law. Je précise que ce qui est particulièrement intéressant avec ces deux Masters et leurs spécificités, c'est que ce sont deux Masters qui ne s'appliquent pas sur la charia. Pour le coup, il n'y a pas d'enseignement de la charia. C'est quand même plus simple.

Michel COSNARD, président :

Pour l'essentiel, ce sont des Masters qui sont plutôt des Masters de formation continue, c'est-à-dire que les étudiants ont déjà un emploi, qu'il s'agisse d'avocats, de juristes, de notaires, etc. C'est un contexte un peu particulier avec des petites promotions mais d'étudiants très motivés. Cela s'est bien passé compte tenu des spécificités de l'Arabie saoudite.

Les sept Masters suivants font partie de ce programme financé par la Banque mondiale de création en Afrique de Masters d'excellence. C'est au total une quarantaine ou une cinquantaine de Masters d'excellence qui sont financés par la Banque mondiale dans plus d'une dizaine de pays africains.

François PERNOT :

Francophones et anglophones, sur toute la bande subsaharienne, du Sénégal jusqu'au Kenya.

Michel COSNARD, président :

La Banque mondiale a souhaité qu'une évaluation soit conduite par des agences non africaines, même si cela est fait en liaison avec les agences africaines et même s'il y a aussi des évaluations conduites par ces agences. Mais la Banque mondiale souhaitait que ces Masters d'excellence soient évalués selon des critères internationaux. C'est le sens de cette évaluation.

Jean-Michel PLANE :

Par curiosité, je souhaitais connaître la position du CAMES et par rapport à cela. Y est-il associé ? Parce que le CAMES accrédite des Masters en Afrique. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est le centre africain malgache pour l'enseignement supérieur. Il regroupe dix-sept pays d'Afrique francophone. Il délivre l'agrégation dans l'enseignement supérieur.

Nelly DUPIN :

Si je peux me permettre, je pense qu'une certaine partie a été accréditée par le CAMES. Mais là, la Banque mondiale souhaitait quelque chose d'indépendant du CAMES.

François PERNOT :

Ils tenaient à ce que ce soit indépendant du CAMES. Pour être tout à fait complet, je précise que par ailleurs, il y a un programme européen en cours, le programme AKA, qui porte sur l'évaluation des établissements de cette zone. Là encore avec un financement à la fois européen, mais la Banque mondiale est également partenaire. Pour le coup, dans ce projet européen, le CAMES est également impliqué.

Michel COSNARD, président :

En ce qui concerne cette première vague - parce qu'il va y en avoir d'autres derrière - nous avons à évaluer et à accréditer deux Masters au Sénégal. L'un en réseaux et télécommunications et l'autre en informatique à l'université sénégalaise Gaston Berger qui est à Saint-Louis. Ces deux Masters n'ont pas posé de problème particulier. Ce sont des Masters de grande qualité. Il y a quelques difficultés internes au Sénégal, c'est-à-dire que la capitale économique du Sénégal est Dakar, et il n'est pas simple de faire vivre ces Masters dans ces deux domaines à Saint-Louis qui n'a pas obligatoirement les entreprises et les centres de recherche correspondant. Mais cela ne remet pas en cause la qualité du Master.

Les cinq autres sont des Masters au Cameroun, à Yaoundé. Les quatre premiers sont essentiellement managés par l'école polytechnique du Cameroun qui a souhaité adosser des Masters à ses formations d'ingénieurs. Ce sont donc quatre formations d'ingénieurs en cinq ans, des ingénieurs comme nous les fabriquons en France. Et le Master est une sixième année qui se surajoute aux cinq années de formation. Le premier en génie énergétique, le second en génie informatique, le troisième en génie mécanique et le quatrième en génie des télécoms. L'avis du comité d'évaluation et de la Commission d'accréditation a été plus mitigé, puisque cela a conduit à une accréditation sous conditions, c'est-à-dire sur deux ans, avec un risque d'arrêt de l'accréditation au bout de deux ans. En fait, la question est que cette année d'étude supplémentaire ne correspond pas réellement à un Master. C'est plutôt une année de perfectionnement. Très peu d'étudiants souhaitent faire une sixième année pour faire un Master. Le comité préconisait plutôt que ce Master soit organisé en parallèle avec les études d'ingénieur, comme nous le faisons parfois en France, avec des compléments de formations pour faire un parcours qui serait plutôt orienté recherche d'ingénieur dans ces domaines de génie. En l'état actuel des choses, ces quatre Masters ne fonctionnent pas réellement. Il y a très peu d'étudiants. Je crois même qu'il y en a un qui n'a pas ouvert. Un message fort a été envoyé à l'école polytechnique. Par contre, nous avons de très bons dossiers. À l'inverse, le Master d'informatique à l'université de Yaoundé est un Master traditionnel qui fait suite à une licence. Nous avons également fait une accréditation sous conditions. Pour le coup, c'est un Master traditionnel avec des étudiants, des professeurs, mais un dossier qui était bâclé. La commission a jugé que vu la qualité du dossier, même si la formation existe depuis plusieurs années, elle ne remplissait pas le niveau d'excellence exigé par les Masters d'excellence. Nous avons donc laissé deux ans pour vraiment remettre ce Master dans des normes internationales acceptables, d'où la décision d'accréditation sous conditions de deux ans. L'idée est de laisser deux ans pour transformer ces Masters en des Masters de qualité qui mériteraient leur concept d'excellence. Voilà le compte rendu de cette commission et les décisions qui ont été prises. Y a-t-il des questions ? Non ?

Le dernier slide porte sur la réunion de ce matin. Comme je vous l'ai dit, c'était la Commission d'accréditation des établissements. Nous avons étudié quatre dossiers issus de trois écoles polytechniques vietnamiennes ainsi que d'une école de génie civil : l'institut polytechnique de Hanoï, l'école supérieure de génie civil de Hanoï, l'institut polytechnique Ho-Chi-Minh-Ville et l'institut polytechnique de Danang. Ce sont des évaluations d'établissements. Dans les quatre cas, l'avis du comité d'évaluation a été positif. La décision a été une accréditation pour cinq ans, sans conditions mais avec des recommandations fortes. La question qui se pose est une question extrêmement délicate sur l'évolution du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche au Vietnam. La volonté du gouvernement vietnamien est que les établissements mettent en œuvre une politique d'autonomie très forte vis-à-vis du ministère, et passent d'un modèle très réglementé où l'essentiel des financements est assuré par le ministère à un modèle plus « libéral » où les établissements vont chercher des ressources à travers des droits d'inscription, des partenariats avec le secteur socio-économique ou à l'international. C'est une évolution très forte du dispositif et du système, mais les établissements, dans des contraintes fortes, nécessitent une gouvernance très forte, un plan stratégique, un pilotage et une feuille de route pour cette évolution. Cela pose également beaucoup de contraintes sur le lien entre formation et recherche, puisque si effectivement, une grande partie des ressources viennent des frais d'inscription payés par les étudiants, il faut que pour la partie recherche, ce soit plutôt le secteur industriel ou le secteur socio-économique qui amènent des financements. Ce sont donc des établissements de qualité. Les recommandations formulées par le comité et que nous avons endossées, parfois appuyées et développées, sont très

liées à cette évolution de la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche vietnamienne et aux contraintes que cela pose aux établissements.

Hélène Kirchner :

En fait, nous n'avons pas « lésiné » sur les cinq ans, puisque cela nous paraissait des évolutions assez profondes et longues à mener, et que nous avons moins de recommandations précises comme nous l'avions fait pour le Cameroun où nous avons vu des choses qui clochaient, mais qu'ils pouvaient réparer relativement facilement. Tandis que là, il faudrait quand même mettre en œuvre des réformes assez profondes.

Un intervenant 3.33.15 :

(Passage en anglais)

Un intervenant 3.33.57 :

Y a-t-il un retour prévu de ces recommandations prévues du comité ou un suivi ?

Michel COSNARD, président :

L'évaluation institutionnelle des établissements se fait exactement selon le même processus que l'évaluation d'un établissement français, d'une université ou d'une école française. Nous suivons le même processus. La seule chose qui change est le référentiel. Nous avons un référentiel spécifique à l'international, et nous allons jusqu'à cette décision d'accréditation qui est plutôt un label de qualité délivré par le HCERES. Comment cela se passe-t-il ? Tout d'abord, une première visite est en général réalisée par François PERNOT, de l'établissement, afin de rencontrer les autorités, arriver à se mettre d'accord sur le processus et discuter sur le profil des experts, etc. Ensuite, il y a conjointement la préparation d'autoévaluation. Chacun des établissements a un rapport d'autoévaluation en adressant les points du référentiel d'évaluation à l'international. Puis il y a nomination d'un comité d'experts avec un conseiller scientifique du HCERES - c'est souvent François, mais nous allons avoir d'autres conseillers scientifiques du HCERES, puisque la charge est plus importante - qui pilote ce comité d'évaluation par les pairs. En l'espèce, pour le Vietnam, nous avons mis en place deux comités d'évaluation : un comité d'évaluation pour le nord qui s'est occupé des deux établissements de Hanoï, et un comité d'évaluation pour le sud, pour Danang et Ho-Chi-Minh-Ville, essentiellement parce que la charge est telle qu'il était très difficile de trouver des experts qui accepteraient d'aller passer quinze jours au Vietnam afin de faire l'évaluation des quatre établissements. L'évaluation de deux établissements dure une semaine. Les comités se sont réunis la même semaine, un au nord et un au sud. Le comité d'évaluation du Nord était présidé par Xavier Michel, l'ancien directeur général de l'école polytechnique, qui connaît très bien ce type d'école. Il a fait un travail remarquable avec une dizaine d'experts incluant un étudiant.

François PERNOT :

Pour le comité d'évaluation des deux établissements du sud, c'était Jean-Louis VANHERWEGHEM, l'ancien recteur de l'université libre de Bruxelles.

Michel COSNARD, président :

Lui aussi a fait un travail remarquable avec une dizaine d'experts. Les deux comités ont eu accès aux dossiers préalables. Nous avons fait un dossier de caractérisation du Vietnam, de l'évolution, basé sur les informations recueillies par François, de la rencontre avec le ministre - parce que je crois que tu avais rencontré le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche - ainsi que des informations que l'on peut trouver sur le Web. Il y a une pré-digestion du contexte international de façon à ce que les experts, à la maison et en réunion préparatoire au HCERES, comprennent le contexte, la mission qui leur est confiée et l'évaluation.

François PERNOT :

Pendant une journée, nous les avons tous réunis ici pour leur expliquer le contexte et les former sur la mission qu'ils allaient avoir.

Michel COSNARD, président :

Ensuite, la mission a lieu au Vietnam pendant une semaine entre le nord et le sud. Il y a tout un programme de visites sur quatre jours, donc un bon nombre de visites. Des visites qui donnent ensuite lieu à quatre rapports d'évaluation. Je vous passe quelques détails. Ces rapports d'évaluation, qualifiés de rapports provisoires, ont été

envoyés aux établissements, aux recteurs des quatre établissements, afin de nous faire part de leurs remarques factuelles qui ont été plus ou moins prises en compte par les comités d'évaluation. La rédaction appartient au comité d'évaluation et à leur président. Cela a donné lieu à un rapport d'évaluation définitif publié avec les remarques de l'établissement, comme nous le faisons pour les établissements français. Il y a eu un pas ultérieur qui n'est pas fait pour les établissements français, c'est la proposition d'accréditation. Les deux comités ont repris leur rapport d'évaluation en les mettant en perspective avec les critères d'accréditation. Vous savez qu'il y a deux documents : les critères d'évaluation et les critères d'accréditation. Il y a six critères d'accréditation : la stratégie et la gouvernance, la recherche et la formation, le parcours de l'étudiant, les relations extérieures, le pilotage, la qualité et l'éthique. Sur chacun de ces six critères, nous avons demandé aux experts du comité de nous faire une recommandation sur une échelle ABCD, et un texte expliquant leur notation, ainsi que des recommandations pour l'accréditation. Ensuite, les membres de la Commission d'accréditation ont reçu leur rapport d'évaluation, les recommandations pour l'accréditation et les documents concernant le fonctionnement de la commission et ce que nous attendions de la Commission d'accréditation. La Commission s'est réunie ce matin. L'avis final sera envoyé aux établissements et sera publié sur le site du HCERES. Cela s'est déroulé sur environ six mois. C'est bien cela, François ?

François PERNOT :

Oui. J'ai dû faire la visite exploratoire en octobre ou en novembre. Et nous sommes en juin. Ce n'est pas mal. Disons neuf mois.

Michel COSNARD, président :

Nous arrivons au bout du marathon. J'espère ne pas vous avoir épuisés. Nous avons en tout cas épuisé l'ordre du jour. Nelly, pouvez-vous nous rappeler la date de la prochaine réunion du collège ? C'est confirmé pour le 23 octobre. Il ne me reste plus qu'à vous donner rendez-vous au 23 octobre et à vous remercier pour cette participation au collège. Avec un peu d'avance, je vous souhaite un bon été.

Fin des travaux à 17 h 30

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'exactitude des noms suivants :

10 351 314 millions.....	20	SUS	7
AKA	35		